

Association
D'Accès et de
Maintien
Au
Logement



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année nous nous retrouvons en assemblée générale pour partager ensemble ce moment important de la vie de notre association et je tiens à vous remercier de votre présence.

Cette assemblée annuelle est l'occasion de faire le point sur la situation de notre association et sur les conditions de son évolution.

Je tiens à préciser que le choix de la salle dans laquelle nous nous trouvons, et qui n'est pas vraiment adaptée à la structure de notre association, est le résultat des contraintes sanitaires auxquelles nous ne pouvons échapper mais nous avons préféré cette solution à une réunion par visioconférence.

En ce qui concerne le fonctionnement de notre association, il faut noter que depuis notre dernière assemblée générale, qui s'est tenue tardivement le 17 septembre 2020 en raison des conditions sanitaires, le conseil d'administration ne s'est réuni pour les mêmes raisons qu'une seule fois le 19 mai 2021.

Le bureau de son côté ne s'est également réuni qu'une seule fois le 7 avril 2021.

A noter également que, toujours pour les mêmes raisons, nous n'avons pas pu présenter les comptes et le rapport d'activités de l'année 2019 à Fos sur Mer devant nos partenaires du secteur Ouest Provence.

Pour revenir à notre assemblée les comptes de l'année 2020, comme vous pourrez le constater à la lecture du bilan, sont clôturés une nouvelle fois sur un résultat positif et notre expert comptable Mme PANSIER nous donnera des précisions dans quelques instants lors de la présentation des comptes;

Pour ce qui est de l'activité de notre association pendant l'année 2020, vous pourrez en prendre connaissance dans quelques instants à l'occasion de la présentation du rapport d'activités.

Quant aux nouveaux projets deux sont en préparation :

1. l'un concernant notre participation à la création d'une agence immobilière sociale avec deux autres associations. Cette action sera pilotée par l'ALPA d'Aix en Provence
2. l'autre concernant la modification de l'hébergement des compagnons du devoir dans le cadre d'un projet de formation des boulangers de plusieurs grandes enseignes sur le CFA de Salon

D'autre part nous aurons cette année comme tous les deux ans à renouveler la moitié des membres de notre conseil d'administration

Notre but cette année étant, comme l'an dernier, de vous donner le maximum d'informations dans un minimum de temps je vais donc laisser de suite de la parole à notre expert comptable, Mme PANSIER, qui va vous présenter les comptes de l'année 2020 en vous précisant que l'assemblée aura également à se prononcer sur le montant de la cotisation 2021 que le conseil d'administration propose de maintenir à 5 euros ainsi que sur le budget prévisionnel 2021.

Je vous remercie de votre attention

Le Président

Le mot de la Direction

Une année 2020 placée sous le signe du COVID

Malgré une année « sacrifiée » par la crise sanitaire, nous avons maintenu notre activité et avons continué à accompagner les publics accueillis et hébergés.

Les équipes ont dû s'adapter à des nouvelles modalités de travail en un temps record et je tiens à remercier tout particulièrement Joël MARGOGNE, chef d'entretien, et Philippe RAZEYRE notre collaborateur informatique, qui nous ont permis de pouvoir mettre en place du Travail à Distance (TAD) pour une grande partie des salariés.

Cette période longue et éprouvante a mis en lumière la très grande nécessité de continuer à œuvrer pour les plus démunis. Nous avons pu prendre conscience de toute l'importance de notre action et le travail social a pris tout son sens.

Notre mission doit continuer en prenant en compte la dimension 'proximité » et « être au côté de «.

De déconfinement en confinement, de jauge en jauge, de cluster en cas contacts, nous avons pu traverser cette année de manière « volontaire, engagé et solidaire ».

Même si nous avons vu partir certains collègues vers de nouvelles aventures professionnelles, nous avons eu la chance d'accueillir aussi de nouveaux salariés.

Grâce à un séminaire de rentrée en octobre 2020 où nous avons pu découvrir le cœur de la Camargue, nous avons pu œuvrer tous ensemble pour une cohésion retrouvée et de beaux moments de partage.

Au-delà du contexte sanitaire, nous avons dû faire face dans des délais très courts à la fermeture du CAO fin juillet (dans le cadre d'une directive nationale gouvernementale).

Cette fermeture a été un moment difficile à vivre pour les équipes engagées et pour toutes les personnes que nous accompagnions depuis des mois, voire des années.

Souhaitons que l'année 2021 nous permette de retrouver un peu plus de sérénité afin de pouvoir mettre en œuvre tous les projets sur lesquels nous avons travaillé en 2020.

**Conseil du Territoire
du Pays Salonais
ANTENNE DE SALON**

**Conseil du Territoire
Istres Ouest Provence +
commune de PORT DE BOUC
ANTENNE DE FOS/MER**

Accompagnement au Logement

Hébergement & Dispositifs d'Accès au Logement

**Accompagnement
au Logement**

**Hébergement & Dispositifs
d'Accès au Logement**

**Service
Accompagnement Social**

Mesures ASELL généralistes et Prévention des expulsions
Antenne Prévention des Expulsions Locatives
Ateliers Recherches de Logements (ARL)
Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
Mesures ASLL Action Logement
Participation aux CCAPEX Locales

**CLLAJ
Public 18-30 ans**

Mesures ASELL jeunes
Point Logement Jeunes (PLJ)
Bail accompagné

**Résidence Habitat
Jeunes : RHJ
Public 18-30 ans**

116
Chambres individuelles
111 sur SALON
5 sur Saint-Chamas

24 Logements temporaires dans le diffus sur la commune de Salon de Pce

CHRS NOSTRA
(Public isolé en souffrance psychique)
5 places
sur la commune de Salon de Pce

2 Logements adaptés sur la commune de Salon de Pce

**Service
Accompagnement Social**

Mesures ASELL généralistes et prévention des expulsions
Permanences recherche de logements et enquêtes expulsions
Participation aux CCAPEX
Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
Ateliers Recherches de Logements (ARL)
Aide à la Gestion Locative CDC Habitat & Ouest Provence Habitat
Mesures ASLL Action Logement

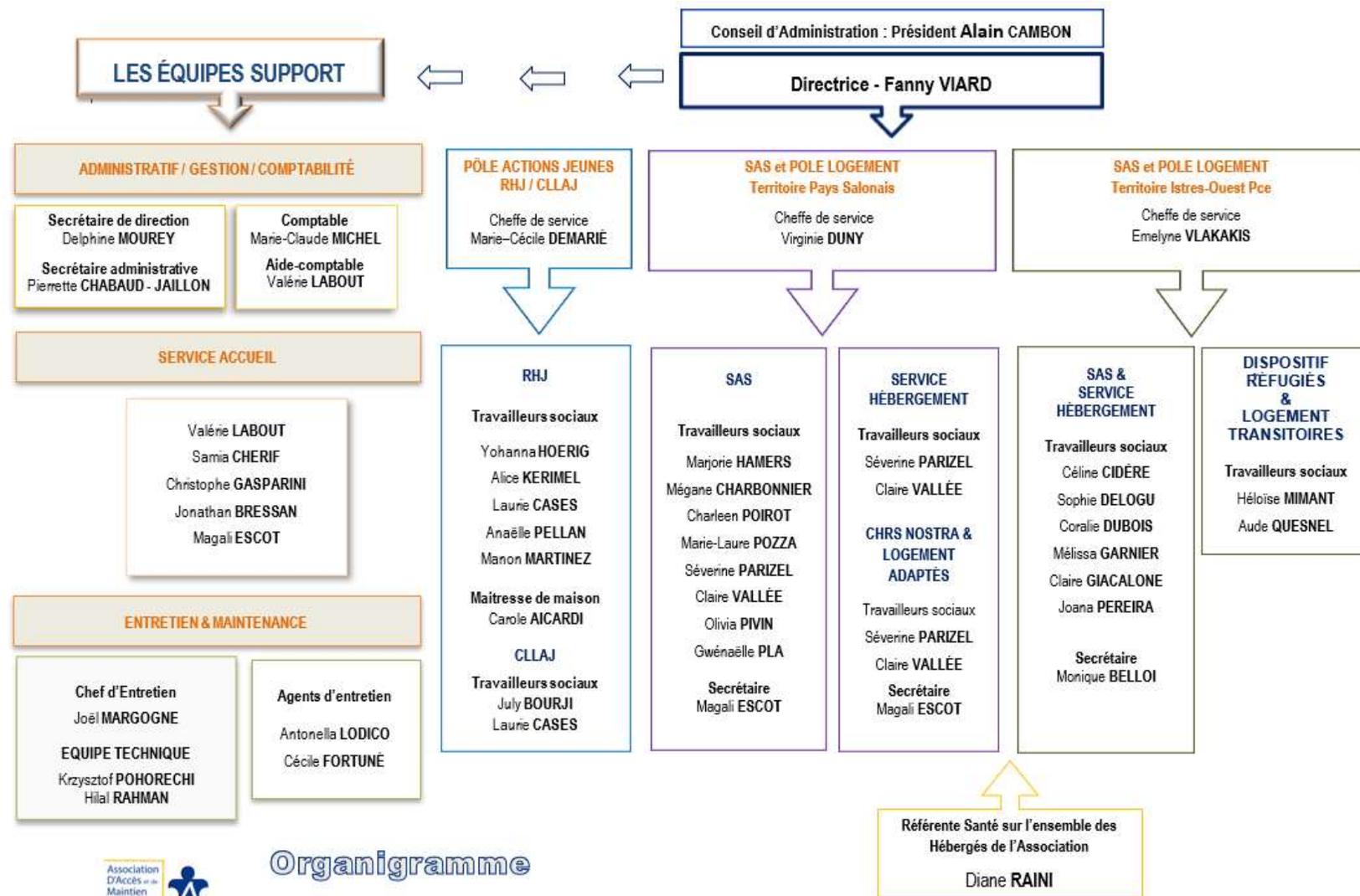
3 Logements temporaires sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

1 logement transitoire sur la commune de Fos-sur-Mer

Dispositif d'Accompagnement des réfugiés statutaires

20 places d'hommes isolés sur le site de l'AFPA d'Istres





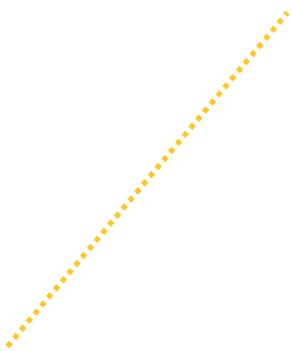
Organigramme

ADAMAL

01/05/2021



LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE L'INGÉNIERIE SOCIALE

- ASELL (généralistes, spécifiques, courtes durées)
 - ASLL – Accompagnement Action Logement
 - Atelier Recherche Logement
 - Antenne de Prévention des Expulsions Locatives
 - Permanences logement sur les communes
 - Aide à la gestion locative – CDC Habitat & OPH
 - M.A.S.P
 - Point Logement Jeunes
 - Bail accompagné
- 

Modalités de l' **A**ccompagnement **S**ocial **E**ducatif **L**ié au **L**ogement

Principales modalités d'intervention

La mesure ASELL est un accompagnement individuel basé sur le volontariat du ménage.

Le travailleur social intervient selon les modalités suivantes :

- ⇒ **La visite à domicile** : ces visites sont régulières et obligatoires tout au long du suivi et permettent d'appréhender le milieu de vie des ménages, d'évaluer le degré d'investissement ou de dégradation du logement ainsi que la capacité à habiter.
- ⇒ **L'entretien individuel** : il alterne avec les visites à domicile. Ils sont très souvent réalisés dans les bureaux de l'association ou avec un partenaire extérieur.
- ⇒ **L'accompagnement physique dans les démarches** : permet de soutenir les ménages lors de la réalisation de démarches parfois complexes.

Principales thématiques travaillées avec les ménages



Antenne de Salon ASELL Généralistes

Les principales caractéristiques des ménages

Dans le cadre des mesures ASELL généralistes, sur le Conseil de Territoire du Pays Salonais, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné **89** ménages.

- ▶ **23** ménages étaient des familles monoparentales
- ▶ **46** étaient des personnes isolées
- ▶ **38** ménages avaient entre 31/50 ans, soit quasiment la moitié des ménages accompagnés
- ▶ **21** ménages étaient bénéficiaires du RSA socle ou majoré, **22** avaient des revenus d'activité et **12** percevaient des indemnités de chômage.
- ▶ **61** ménages habitaient sur la commune de Salon de Provence
- ▶ **32** ménages étaient locataires d'un logement dans le parc privé et **30** dans le parc public
- ▶ **29** ménages étaient locataire d'un logement inadapté (coût de loyer trop élevé par rapport aux ressources, sous-occupation ou suroccupation du logement...)
- ▶ **15** ménages présentaient une dette locative à la prise en charge de l'ASELL
- ▶ **7** ménages étaient surendettés, dont **2** avaient déjà déposé un dossier de surendettement avant leur prise en charge par notre service.
- ▶ **17** ménages avaient un reste à vivre conforme

Agrément 2020 – PROJET 1 65 mesures

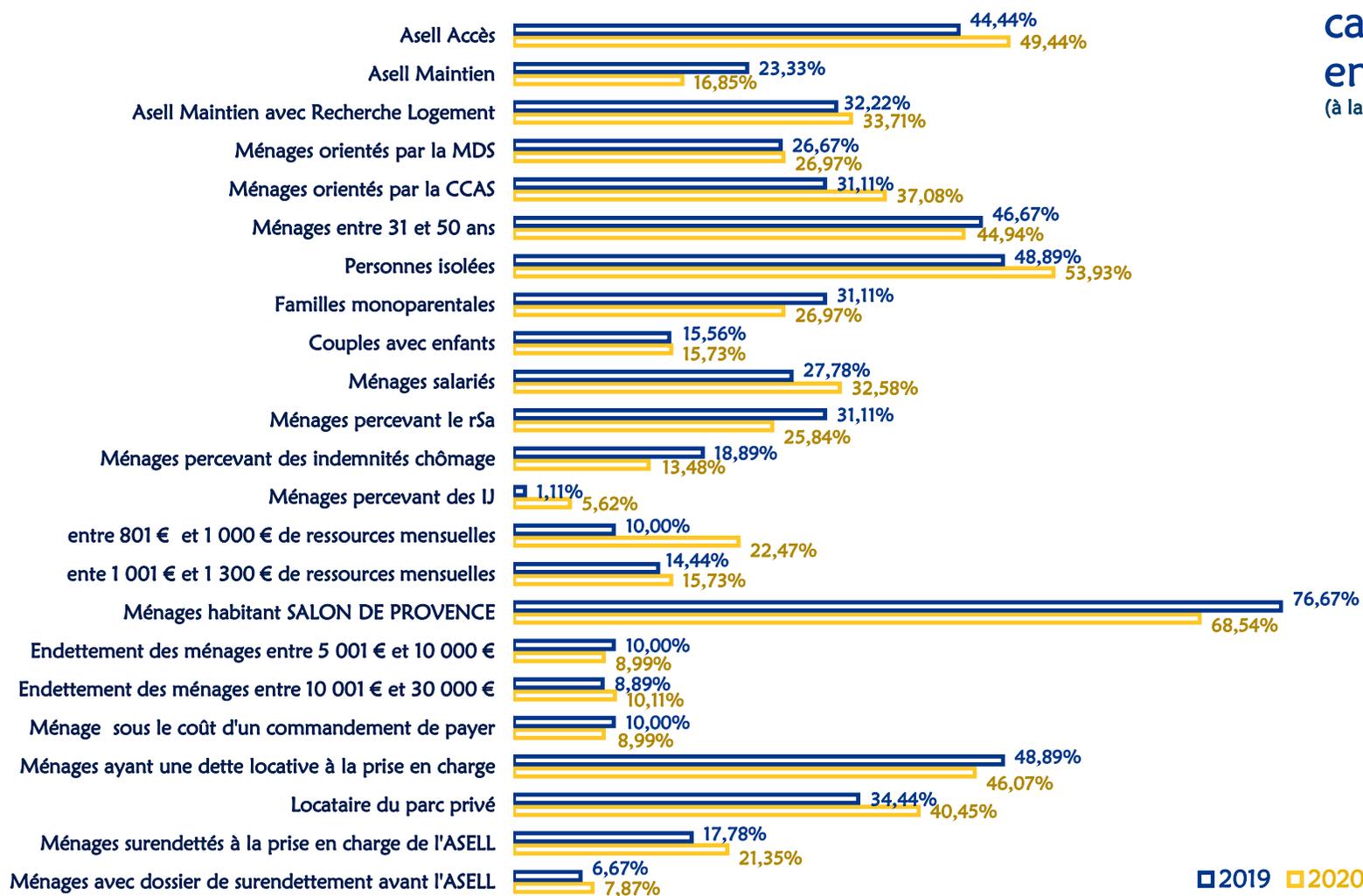
Nombre total de ménages suivis	89
ASELL ACCÈS	44
ASELL MAINTIEN	15
ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT	30

Les résultats de l'action

Au **31/12/2020**, la mesure ASELL a pris fin pour **67** ménages. En conséquence, les résultats portent sur ces 67 ménages pour lesquels nous avons des résultats et non sur l'ensemble des ménages accompagnés.

- ▶ **23** ménages ont été maintenus dans leur situation d'habitat initiale
- ▶ **11** ménages ont été relogés dont :
 - ▶ **9** ménages ont accédé à un logement autonome dans le parc public
 - ▶ **2** Logis Méditerranée, **2** UNICIL, **1** à 13 Habitat, **1** SFHE, **1** ERILIA, **1** LOGIREM
 - ▶ **2** ménages ont accédé à un logement autonome dans le parc privé
- ▶ **9** ménages ont totalement résorbé leur dette locative et **10** l'ont partiellement résorbé
- ▶ **7** dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France
- ▶ **22** FSL ont été instruits (Accès, Maintien, énergie et fluide)
- ▶ **17** ménages ont bénéficiés d'une aide caritative

ASELL Projet 1



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

- ✓ En 2020, plus d'un ménage sur deux accompagné en ASELL généraliste était une personne isolée.
- ✓ Le motif de l'orientation et les caractéristiques des ménages orientés sont quasiment identiques à 2019.

■ 2019 ■ 2020

Antenne de Salon

ASELL spécifiques prévention des expulsions

Les principales caractéristiques des ménages

Dans le cadre des mesures ASELL renforcées, sur Le Conseil de Territoire du Pays Salonais, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné **40** ménages.

- ▶ **18** ménages avaient entre 31 et 50 ans, **14** avaient entre 51 et 64 ans et **4** avaient plus de 65 ans
- ▶ **12** ménages étaient des personnes isolées
- ▶ **19** étaient des familles monoparentales
- ▶ **12** ménages étaient salariés, **11** percevaient le rSa et **5** des indemnités chômage
- ▶ **15** ménages avaient des revenus mensuels compris entre 451 € et 800 € et **10** compris entre 800 € et 1 000 €.
- ▶ **29** ménages habitaient Salon de Provence
- ▶ **25** ménages avaient un reste à vivre non conforme
- ▶ **28** ménages étaient locataires du parc public
- ▶ **16** ménages étaient surendettés dont **5** ménages avaient déposé un dossier de surendettement avant le début de leur prise en charge ASELL
- ▶ **22** ménages étaient en Assignation au moment de leur prise en charge et **8** se trouvaient commandement de quitter les lieux.

Agrément 2020 – PROJET 3 37 mesures

Nombre total de ménages suivis	40
ASELL ACCÈS	1
ASELL MAINTIEN	15
ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT	24

Les résultats de l'action

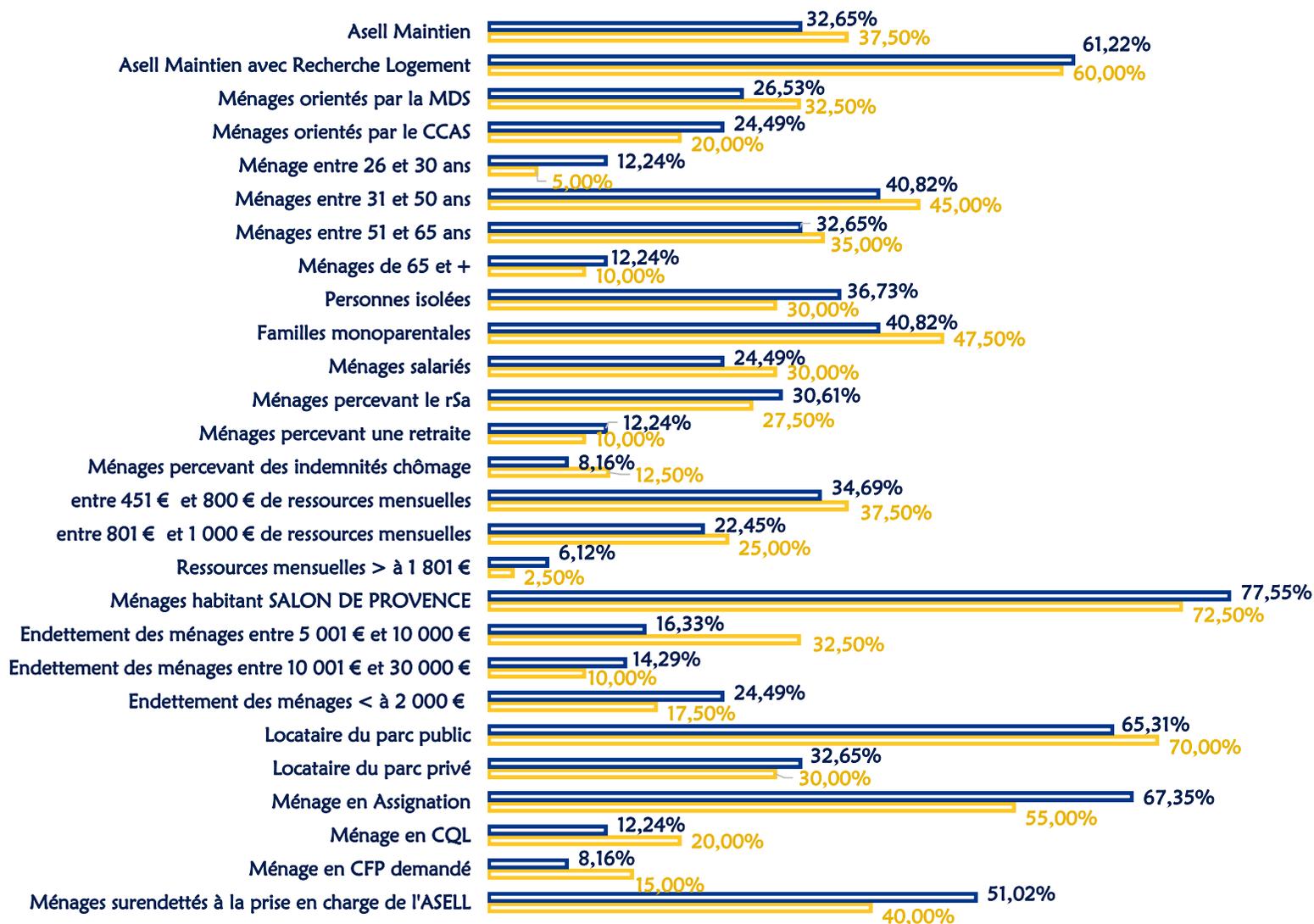
Au **31/12/2020**, la mesure ASELL a pris fin pour **13** ménages.

En conséquence, les résultats portent sur ces 13 ménages pour lesquels nous avons des résultats et non sur l'ensemble des ménages accompagnés.

- ▶ **12** ménages ont été maintenus dans leur logement
- ▶ **1** ménage a été relogé dans le parc public : **1** Logirem
- ▶ **1** ménage a totalement résorbé sa dette locative et
- ▶ **6** ont partiellement résorbé leur dette locative
- ▶ **3** ménages ont vu leur procédure d'expulsion stoppée et
- ▶ **5** procédures ont été suspendues
- ▶ **6** dossiers de surendettement ont été constitués

□ 2019 □ 2020

ASELL Projet 3



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

- ✓ En 2020, nous observons une augmentation du nombre de ménages salariés (+5,5%) par rapport à 2019.
- ✓ Le nombre de familles monoparentales accompagnés a augmenté de + 6,7% par rapport à 2019.
- ✓ Les ménages se trouvant en fin de procédure d'expulsion sont en augmentation de + 8 %

Antenne de Fos ASELL Généralistes

Les principales caractéristiques des ménages

Dans le cadre des mesures ASELL généralistes, sur Le Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné **40** ménages.

- ▶ **32** ménages étaient locataires dont **27** dans le parc public
- ▶ **15** ménages étaient des personnes isolées
- ▶ **18** ménages étaient des familles monoparentales
- ▶ **25** ménages avaient entre 31 et 50 ans
- ▶ **16** ménages percevaient des revenus liés à leur activité
- ▶ **8** ménages étaient bénéficiaires du r5a et
- ▶ **9** percevaient des indemnités de chômage
- ▶ **12** ménages occupaient un logement inadapté (aux ressources, à la composition familiale ...)
- ▶ **23** avaient contracté une dette locative avant la prise en charge
- ▶ **37** ménages avaient un reste à vivre non conforme

Agrément 2020 – PROJET 2 28 mesures

<i>Nombre total de ménages suivis</i>	40
<i>ASELL ACCÈS</i>	20
<i>ASELL MAINTIEN</i>	12
<i>ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT</i>	8

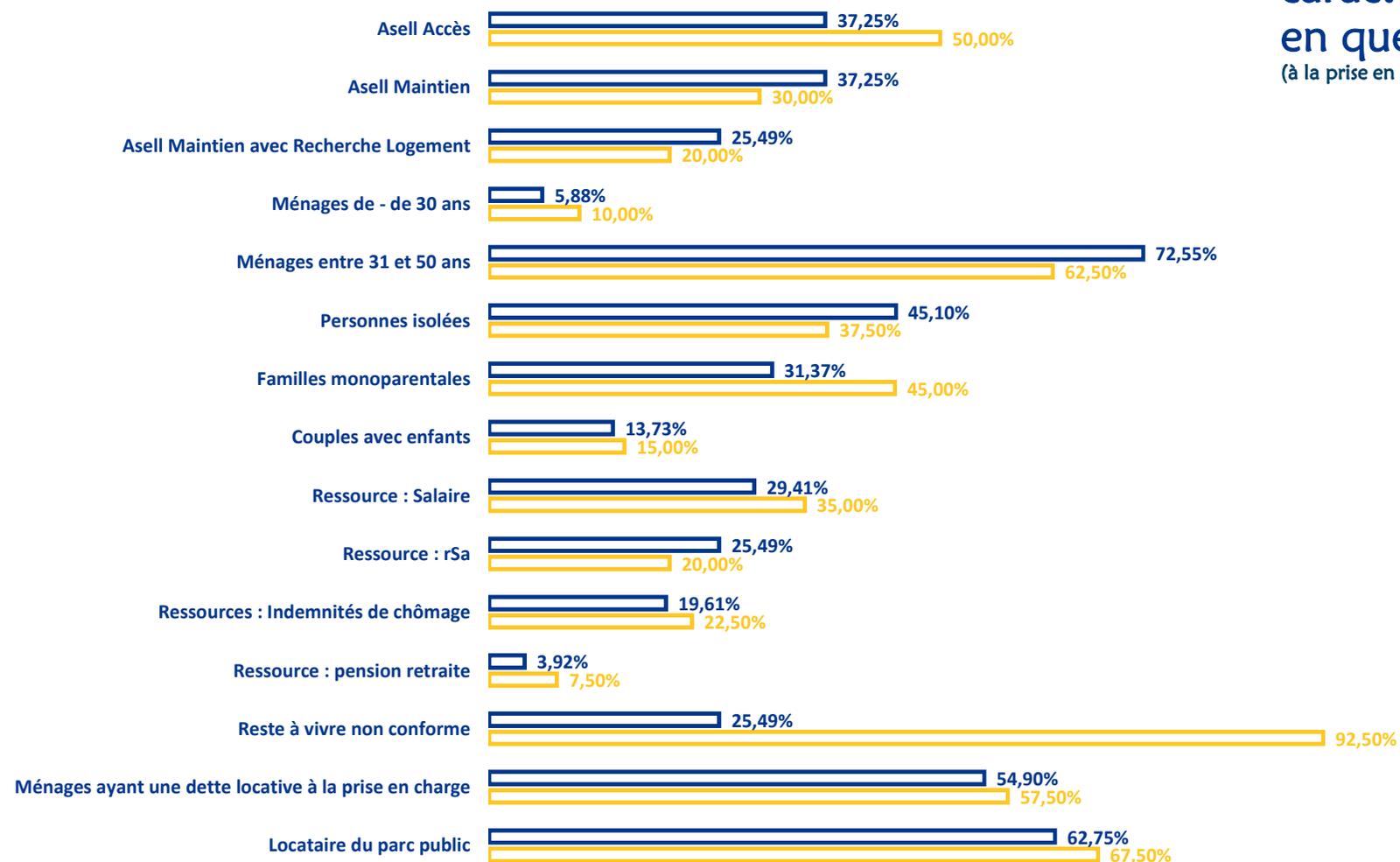
Les résultats de l'action

Au **31/12/2020**, la mesure ASELL a pris fin pour **24** ménages. En conséquence, les résultats portent sur l'ensemble des ménages accompagnés pour lesquels nous avons déjà des résultats :

- ▶ **3** ménages ont vu leur procédure d'expulsion stoppée et **2** baux ont pu être régularisés
- ▶ **8** ménages ont accédé à un logement de droit commun dont **6** dans le parc public :
 - 2 LOGIREM, 1 ERILIA, 1 LOGIS MEDITERRANÉE, 1 OPH et 1 à 13 Habitat
- ▶ **3** ménages ont totalement résorbé leur dette locative, **6** l'ont diminué et **7** ont pu la stabiliser
- ▶ **4** dossiers de surendettement ont été instruits auprès de la Banque de France (2 rétablissement personnel et 2 sont encore en cours d'instruction)

2019 2020

ASELL Projet 2



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

Cette année nous retenons :

- ✓ Les familles monoparentales représentent presque la moitié (45%) de la totalité des ménages suivis en 2020.
- ✓ Plus de mesures concernant l'accès ont été instruites
- ✓ Le nombre de ménage de moins de 30 ans a quasiment doublé passant de 5,88% en 2019 à 10% en 2020.
- ✓ On notera aussi une baisse des bénéficiaires du rSa

Antenne de Fos

ASELL spécifiques prévention des expulsions

Les principales caractéristiques des ménages

- ▶ **23** ménages avaient entre 31 ans et 50 ans et **2** avaient moins de 30 ans
- ▶ **12** ménages étaient des familles monoparentales
- ▶ **10** étaient des couples avec enfants
- ▶ **7** ménages percevaient des indemnités de chômage
- ▶ **8** ménages percevaient le rSa
- ▶ **13** ménages percevaient des revenus liés à leur activité
- ▶ **26** ménages étaient locataires du parc public
- ▶ Sur les **34** ménages en situation d'expulsion, **13** ménages étaient sur une procédure déjà bien avancées : **6** Commandement de Quitter les Lieux et **7** Concours de la Force Publique demandé.
- ▶ En plus de leur procédure d'expulsion, **25** ménages étaient en situation de surendettement. **8** d'entre eux avaient déjà déposés un dossier de surendettement.
- ▶ **8** ménages ont été orientés par la Maison De la Solidarité et **13** par les CCAS et CIAS

Agrément 2020 – PROJET 4 30 mesures

Nombre total de ménages suivis	34
ASELL ACCÈS	4
ASELL MAINTIEN	22
ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT	8

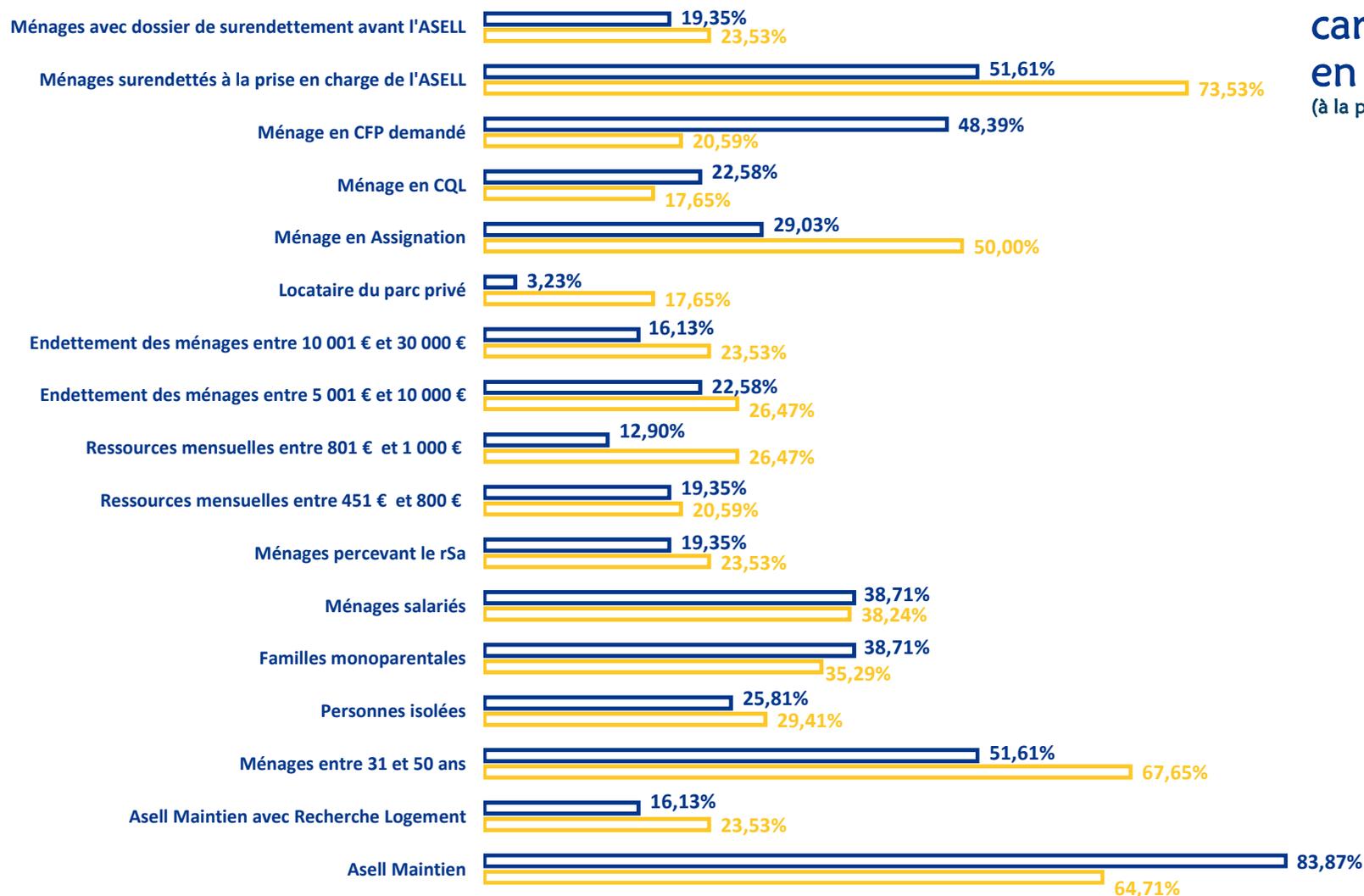
Les résultats de l'action

Au **31/12/2020**, la mesure ASELL a pris fin pour **6** ménages. En conséquence, les résultats portent sur l'ensemble des ménages accompagnés pour lesquels nous avons déjà des résultats :

- ▶ **3** ménages ont été maintenus dans le logement suite à l'arrêt de leur procédure d'expulsion
- ▶ **19** ménages ont vu leur procédure d'expulsion suspendue ou maintenu à l'identique
- ▶ **6** ménages ont pu réduire considérablement leur dette locative et **13** ont pu la stabiliser
- ▶ **7** dossiers de surendettement ont été instruits, dont 2 sont en cours d'instruction, 3 en moratoire et 2 plan de redressement
- ▶ **1** ménages a été relogé dans le parc public par le bailleur Logirem

2019 2020

ASELL - Projet 4



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

Pour 2020, nous avons pu faire le constat suivant :

- ✓ Une très forte augmentation (+ 22%) des ménages surendettés à la prise en charge de l'ASELL
- ✓ La moitié des ménages suivis étaient en Assignation au moment de leur prise en charge soit + 21% par rapport à 2019
- ✓ Le nombre de ménage locataires du parc privé est en forte hausse passant de 3,23 % en 2019 à 17,65% en 2020 soit + 14,5%
- ✓ Les ménages ayant entre 31 et 50 ans sont aussi en forte augmentation + 16%
- ✓ Le nombre de ménages salariés est resté à l'identique
- ✓ Les ménages fortement endettés (entre 10 000 et 30 000 €) sont nettement plus nombreux (+7,5%)

Modalités des A S E L L de Courte Durée

Ce dispositif permet :

- D'assurer la médiation entre bailleurs et locataires afin de rétablir les liens
- Remobiliser le locataire par la reprise du paiement des loyers
- D'apporter des solutions en proposant des échéanciers
- Rétablir les droits CAF
- D'avoir une action positive sur la dette locative en la diminuant ou en la soldant.

Ces mesures, d'une durée de 2 à 4 mois, sont destinées à des ménages en impayé de loyer mais dont la situation financière et locative ne justifie pas, dans un premier temps, un accompagnement de longue durée.

L'ASELL Courte Durée va permettre de poser un premier diagnostic avec le locataire, évaluer un éventuel besoin en accompagnement, et proposer des solutions.

Ces ménages sont orientés par les bailleurs, par un référent social ou se présentent d'eux mêmes.

Pour un ménage sur deux, la situation d'impayé de loyer n'est pas liée à un seul facteur mais plus à un cumul de problématiques (baisse de revenus, situation de surendettement, loyer inadapté, problème de gestion du budget...)

Les conflits avec le bailleur sont souvent présents. Du fait de l'absence de contact ou de communication, les locataires « baissent les bras » et cessent tout paiement du loyer en laissant la situation s'aggraver.

Antenne de Fos ASELL de Courte Durée

Les principales caractéristiques des ménages

- › 15 ménages avaient été orientés par leur bailleur et 8 ménages ont été orientés par la Sous-Préfecture
- › 6 ménages étaient des couples avec enfants
- › 16 ménages étaient des familles monoparentales et 17 des personnes isolées
- › 30 ménages avaient entre 31 ans et 60 ans
- › 14 ménages avaient des revenus issus de leur activité
- › 5 ménages percevaient des indemnités de chômage
- › 7 ménages percevaient le rSa
- › 35 ménages étaient locataires du parc public
- › 14 ménages étaient sous le coup d'une procédure d'expulsion,
- › 26 ménages étaient en précontentieux

Agrément 2020 – PROJET 7 40 mesures

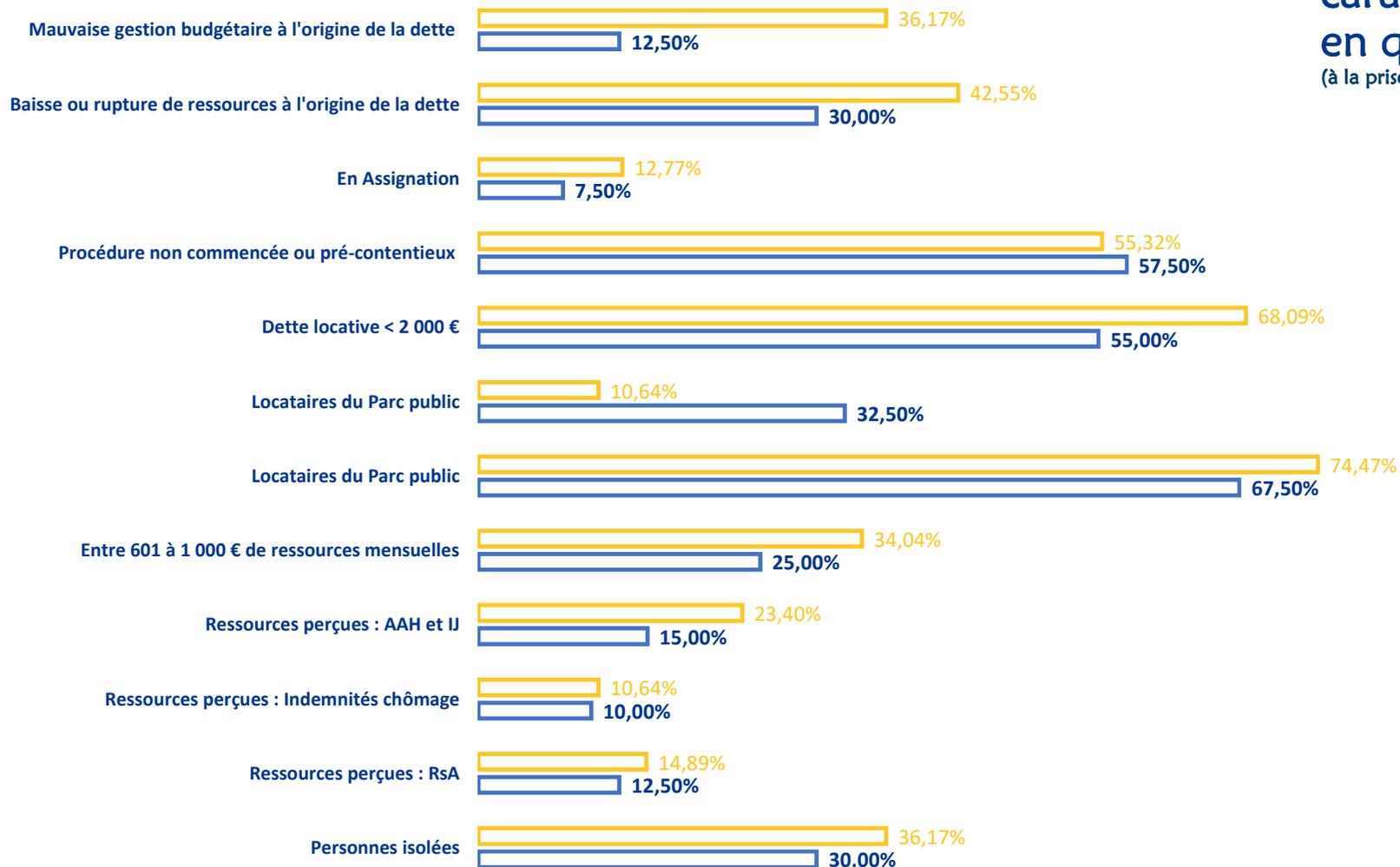
Nombre total de ménages suivis 47

Les résultats de l'action

- › 32 explications concernant le décompte locatif
- › 32 ménages ont repris le paiement de leur loyer
- › 2 dossiers de surendettement ont été instruits
- › 8 ménages ont soldé en totalité leur dette locative et 14 l'ont soldé partiellement
- › 18 ménages ont eu besoin de notre aide pour mettre un place un échéancier
- › 21 situations administratives compliquées ont été rétablies
- › 24 ouvertures de droits ont été effectuées
- › 6 FSL ont été instruits
- › 14 ménages ont bénéficié d'aides financières (autre que le FSL)

2020 2019

ACD



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

On notera que :

- ✓ Les personnes isolées accompagnées représente plus d'un tiers des ménages suivis en 2020.
- ✓ Les locataires du parc public sont nettement représentés 74,47 % des ménages accompagnés
- ✓ Le trois quart des ménages accompagnés (68,09%) a une dette locative inférieure à 2 000 €.
- ✓ Les ménages en assignation sont plus nombreux de 5%
- ✓ 2 origines de dettes locatives se détachent nettement à savoir : la mauvaise gestion budgétaire a triplé passant de 12,5% à 36,17 % ainsi que la baisse ou la rupture de ressources + 12,5%

Modalités des **A S L L** **Action Logement**

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Direction Régionale PACA CORSE d'Action Logement et l'Association ADAMAL ont signé une convention partenariale dans le but d'engager un partenariat dans le domaine de l'accompagnement des salariés en difficulté.
- Les deux missions confiées à l'Association ADAMAL, sont :
 - Réaliser des diagnostics complémentaires,
 - Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement,

MISSIONS DE DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE

CONTENU DES MISSIONS

Rencontres au domicile du locataire / propriétaire ou dans les locaux de l'Association (2 à 4),

Recensement des problèmes rencontrés par la famille / analyse de la situation familiale, sociale et financière,

Présentation du projet d'accompagnement/rôle respectif du travailleur social et du locataire (si mesure ASLL préconisée) si non (Proposition d'actions, solutions envisagées, préconisations),

Motivation du salarié, bilan financier, démarches diverses (créanciers, justificatifs, contacts divers ...)

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

CONTENU DES MISSIONS

Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur logement.

Durée prévisionnelle de l'accompagnement social : 4 à 8 mois renouvelable pouvant intervenir après un Diagnostic Complémentaire (renouvellement dans la limite de 24 mois diagnostic complémentaire inclus).

Antenne de Salon & Fos

ASLL Action Logement

Les principales caractéristiques des ménages

- › 5 ménages avaient entre 31 et 50 ans
- › Il y avait 5 personnes isolées, 1 couple sans enfant et 3 couples avec enfants
- › 6 ménages étaient salariés et 2 percevaient des indemnités journalières
- › 4 avaient des ressources > à 1800 € et 3 avaient des ressources comprises entre 1 300 € et 1 800 €
- › 2 ménages étaient surendettés dont 1 ménage avait déjà un dossier instruit auprès de la Banque de France
- › 3 ménages avaient une dette locative
- › 7 ménages étaient locataires du parc public
- › 3 ménages étaient en procédure d'expulsion dont 2 en concours de la force publique sollicitée et 1 en assignation

Cette action concerne uniquement des ménages orientés par Action Logement.

Au titre de l'année 2020, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné 9 ménages.

Les résultats de l'action

Au 31/12/2020, la mesure ASLL a pris fin pour 6 ménages. Un renouvellement de la mesure a été nécessaire pour 2 d'entre eux.

- › 5 ménages ont été maintenus dans leur logement
- › 1 ménage a accédé à un nouveau logement dans le parc privé
- › 2 ménages ont soldé la totalité de leur dette locative
- › 6 ménages ont bénéficié d'aides financières d'Action Logement
- › 2 dossiers de surendettement ont été constitués
- › 3 échéanciers ont été mis en place
- › 2 procédures d'expulsion ont pu être stoppées

L'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives

APEL

Cette action s'adresse à tous les ménages originaires du Conseil de Territoire de Salon concernés par une dette locative, et souhaitant avoir des informations et des conseils pour éviter une procédure d'expulsion domiciliaire ou y faire face. Des permanences gratuites, sans rendez-vous, assurées par 2 travailleurs sociaux de l'ADAMAL sont proposées tous les 1ers et 3èmes mercredis de chaque mois à la Maison de la Justice et du Droit (M.J.D.) de Salon-de-Provence.

Principales thématiques travaillées avec les ménages :

- Aide éducative budgétaire
- Recherche de solution habitat
- Résorption de la dette locative et des autres dettes
- Médiation avec les bailleurs / Négociation
- Investissement et entretien du logement
- Mode d'habiter
- Traitement lié au surendettement

Pour toutes les situations, l'enjeu de la permanence est de réaliser rapidement un diagnostic de la situation locative et budgétaire, d'évaluer les attentes des personnes et de trouver des réponses adaptées.

Ces problématiques sont liées les unes aux autres et peuvent nécessiter un accompagnement dans la durée. Celles qui adhèrent à cette proposition sont orientées vers un dispositif adapté.

Le travail en partenariat reste un appui solide de l'antenne prévention des expulsions. Nous travaillons en lien avec les bailleurs sociaux, parfois des propriétaires privés, les sous-préfectures d'Arles et d'Aix en Provence.

Depuis juin 2019, grâce à notre convention avec le CDAD, un avocat est présent lors des permanences afin d'apporter un éclairage et un diagnostic juridique aux ménages reçus.

L'objectif de cette permanence est :



Antenne de Salon

Antenne de Prévention des Expulsions Locatives

APEL

Agrément 2020 – PROJET 6 40 mesures

Nombre total de ménages suivis 76

Les principales caractéristiques des ménages

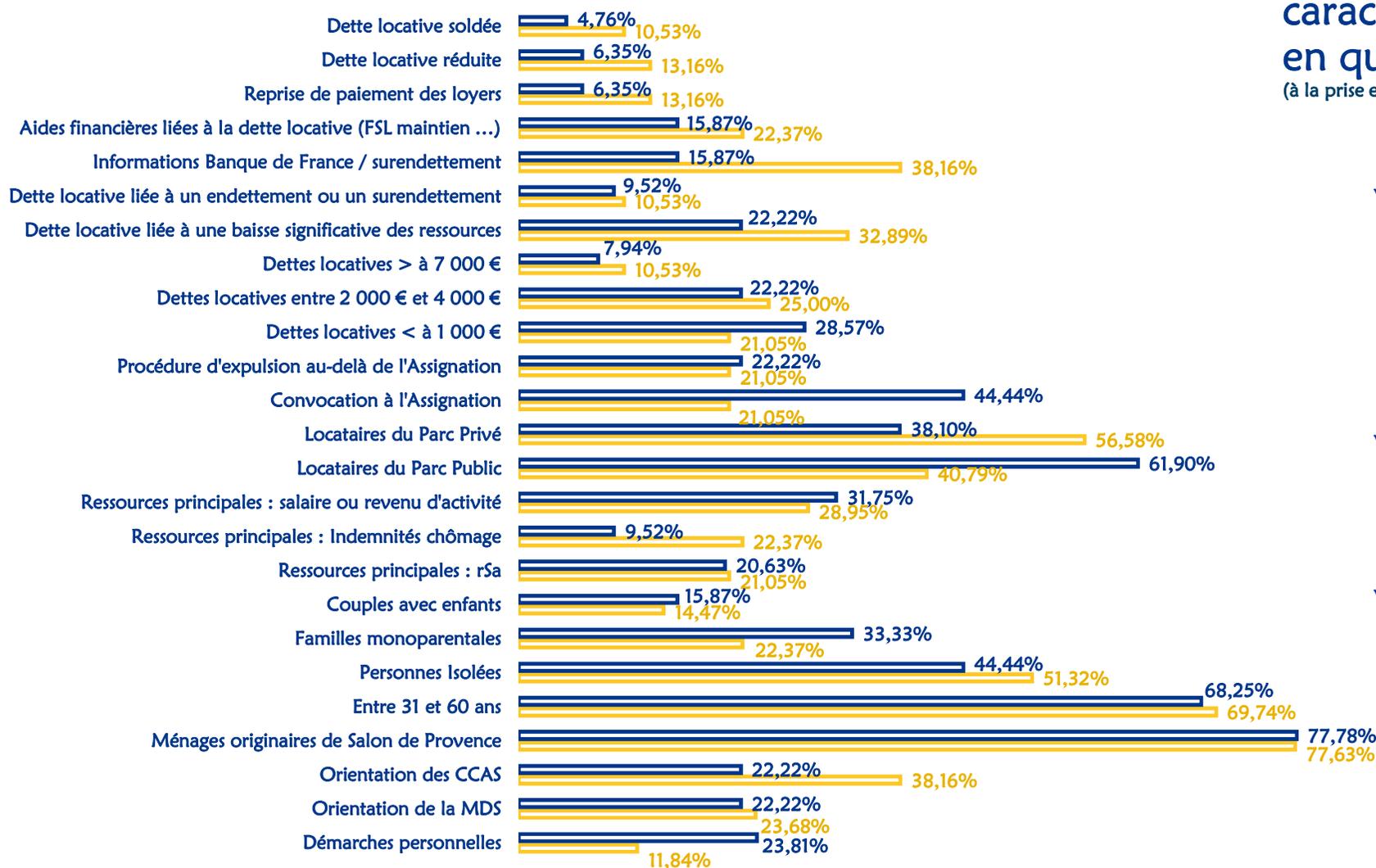
- ▶ 18 ménages ont été orientés par la MDS et 29 par le CCAS
- ▶ 9 ménages étaient venus de leur propre initiative
- ▶ 53 ménages avaient entre 31 et 60 ans
- ▶ 11 ménages avaient moins de 30 ans dont 5 moins de 25 ans
- ▶ 17 étaient des familles monoparentales et 39 ménages des personnes isolées
- ▶ 22 ménages percevaient des revenus d'activité et 6 étaient retraités
- ▶ 16 ménages percevaient le RSA et 17 ménages des indemnités chômage
- ▶ 31 ménages étaient locataires d'un logement dans le parc public et 43 locataires du parc privé
- ▶ 44 ménages étaient en précontentieux : Commandement de payer
- ▶ 16 ménages en étaient au stade de l'assignation et 4 au moment du jugement
- ▶ 59 ménages habitaient Salon de Provence
- ▶ 37 ménages avaient une dette locative inférieure à 2 000 €
- ▶ 17 ménages avaient une dette locative ayant pour origine une mauvaise gestion budgétaire
- ▶ 25 ménages avaient une dette locative liée à une baisse de leurs revenus et 9 suite à une rupture des ressources

Les résultats de l'action

- ▶ 10 ménages ont repris le paiement de leur loyer
- ▶ 2 procédures d'expulsion ont été stoppées,
- ▶ 3 échéanciers ont été mis en place avec les bailleurs afin de résorber la dette locative
- ▶ 10 ménages ont partiellement résorbé leur dette locative et 8 l'ont totalement résorbée
- ▶ 43 médiations avec les bailleurs ont été faites
- ▶ 1 ménages ont pu se reloger dans le parc privé
- ▶ 18 ASELL ont été mises en place
- ▶ 14 ménages ont été préparés à l'audience concernant leur assignation
- ▶ Une information quant à la nécessité de déposer un dossier de surendettement a été faite pour 29 des ménages
- ▶ 43 ménages ont reçu des informations sur la recherche logement
- ▶ 49 ménages ont reçu des conseils juridiques liés à l'expulsion domiciliaire

2019 2020

ANTENNE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

- ✓ 79 % des ménages (60 ménages sur les 76 rencontrés en 2020) se trouvaient en début de procédure d'expulsion (commandement de payer ou Assignment), ce qui permet à l'antenne de remplir son rôle de prévention.
- ✓ En 2020, nous constatons une hausse de 10% des ménages ayant subis une baisse significative de leurs ressources.
- ✓ Près de 60% du public était locataire du parc privé soit +18% par rapport à 2019.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes CLLAJ

Le service s'adresse à tous les ménages de 18 à 30 ans issus du Conseil de Territoire du Pays Salonais, souhaitant obtenir du soutien pour construire leur projet habitat ou connaître les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre en cas de relogement.

• LE POINT LOGEMENT JEUNES

- Soutenir et accompagner les jeunes dans toutes les étapes de leur parcours résidentiel.
- Etablir un diagnostic individualisé et proposer des réponses adaptées à chaque situation.
- Mobiliser l'offre dans le parc public et le réseau de propriétaires privés particuliers afin de faciliter l'accès des jeunes au logement autonome et accompagner l'entrée dans le logement.
- Considérer l'insertion par le logement au cœur d'une problématique globale et travailler en partenariat avec les autres services intervenant auprès du public jeune.

• LE BAIL ACCOMPAGNÉ

- Assurer la promotion du bail accompagné auprès des différents bailleurs (agences immobilières, propriétaires privés, bailleurs sociaux) afin de les inciter à louer à du public jeune suivi dans le cadre du CLLAJ.
- Faciliter l'accès à un logement de droit commun pour un jeune qui ne pourrait pas y parvenir tout seul.
- Prévenir les éventuelles difficultés qui peuvent être rencontrées, par un suivi contractualisé entre le propriétaire, le CLLAJ et le jeune locataire, dès la signature du bail et ce pour une période de 6 mois.
- Mettre en place une médiation avec le bailleur et apporter une garantie de suivi pendant cette période et une présence en cas de problème sur toute la durée du bail.
- Apporter un soutien, dans l'ensemble des démarches liées à l'entrée dans un logement de droit commun.
- Favoriser un maintien durable dans les lieux et prévenir les impayés de loyer.

• LES ATELIERS COLLECTIFS

- Compléter l'accompagnement individuel réalisé dans la cadre du PLJ et du Bail accompagné.
- Informer et conseiller au mieux les ménages sur la thématique logement.
- Favoriser la création du lien social et des échanges permettant au public de partager leurs expériences.

Antenne de Salon Point Logement Jeunes - PLJ

Sur **209** ménages inscrits, **170** ménages se sont présentés aux permanences hebdomadaires du Point Logement Jeunes, soit 81%. Ils ont pu bénéficier d'un diagnostic logement approfondi permettant de faire le point sur leur situation habitat et de répondre en tout ou partie aux difficultés des jeunes. L'équipe est en contact régulier avec des propriétaires privés particuliers et soutient au mieux les candidatures des publics

Les principales caractéristiques des ménages

- › **115** d'entre eux avaient moins de 25 ans,
- › **106** étaient des personnes isolées et **25** des couples avec enfants
- › **22** ménages étaient des familles monoparentales,
- › **97** ménages avaient des revenus liés à leur activité
- › **16** percevaient des indemnités de chômage et **33** uniquement des revenus issus de la CAF,
- › **104** avaient des ressources mensuelles inférieures à 1 000 €, dont **28** < à 500 €
- › **44** ménages étaient hébergés en cellule familiale et avaient un désir de décohabitation,
- › **43** ménages étaient hébergés hors de la cellule familiale
- › **47** ménages étaient locataires
- › **37** étaient orientés par la Mission Locale et **13** étaient orientés par leur employeur, leur établissement scolaire, leur centre de formation
- › **22** étaient orientés par la MDS
- › **48** ménages avaient fait la démarche personnellement sans orientations d'un partenaire
- › **113** ménages habitaient Salon de Provence

Agrément 2020 – PROJET 9 40 mesures

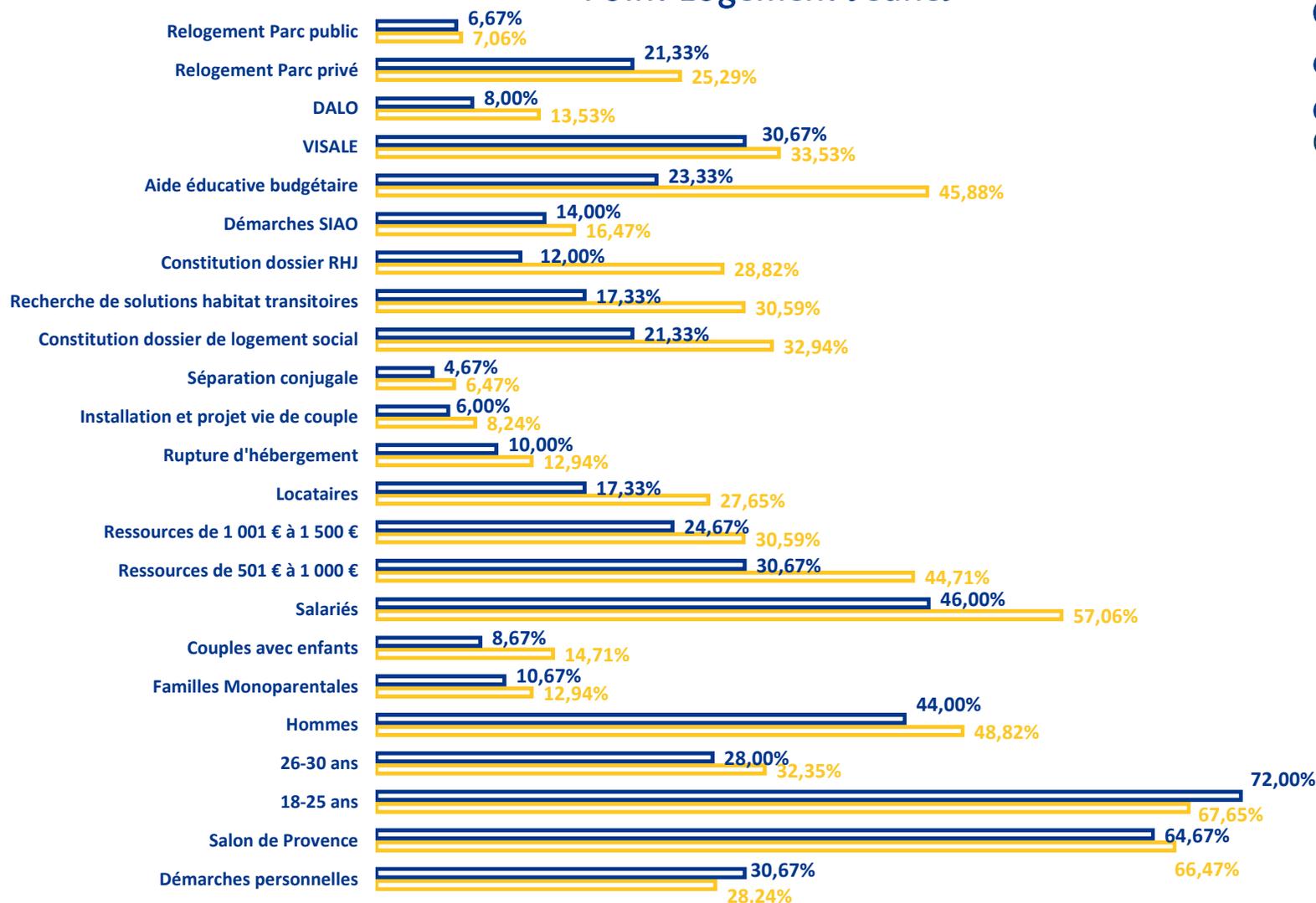
Nombre total de ménages suivis 170

Les résultats de l'action

- › **55** ménages ont trouvé une solution habitat durable, soit 44%.
 - **43** ont accédé à un logement dans le parc privé
 - **12** ont accédé à un logement dans le parc public : 1 UNICIL, 3 SEMISAP, 2 Logis Méditerranée, 1 PROMOLOGIS, 5 à 13 HABITAT
- › **18** solutions logement en résidence sociale
- › **2** ont trouvé une place sur du dispositif CHRS / ALT
- › **56** dossiers de demande de logement HLM ont été instruits
- › **78** ménages ont eu besoin d'une aide éducative budgétaire tout au long de leur suivi
- › **75** ménages ont été suivis pour une recherche dans le parc privé
- › **57** démarches VISALE ont été instruites et **23** dossiers DALO
- › **49** instructions de dossiers Résidences sociales

2019 2020

Point Logement Jeunes



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

- ✓ En 2020, nous constatons une augmentation des ménages salariés + 11% par rapport à 2019 ayant des revenus inférieurs à 1000 €.
- ✓ Les publics suivis ont davantage réalisé des démarches pour l'obtention d'un logement dans le parc social ou un hébergement adapté : +13% pour un logement temporaire, +17% pour une Résidence Sociale comparés à 2019.
- ✓ Les équipes ont accentué leur accompagnement autour de l'aide éducative budgétaire (+23%) afin de préparer au mieux les ménages à leur accès au logement.

Antenne de Salon Le Bail Accompagné

Lorsque le travailleur social repère des jeunes inexpérimentés et/ou ayant besoin d'un soutien et accédant pour la première fois au logement de droit commun, il peut proposer lors de l'entrée dans les lieux un accompagnement de 6 mois de type « bail accompagné ».

Les principales caractéristiques des ménages

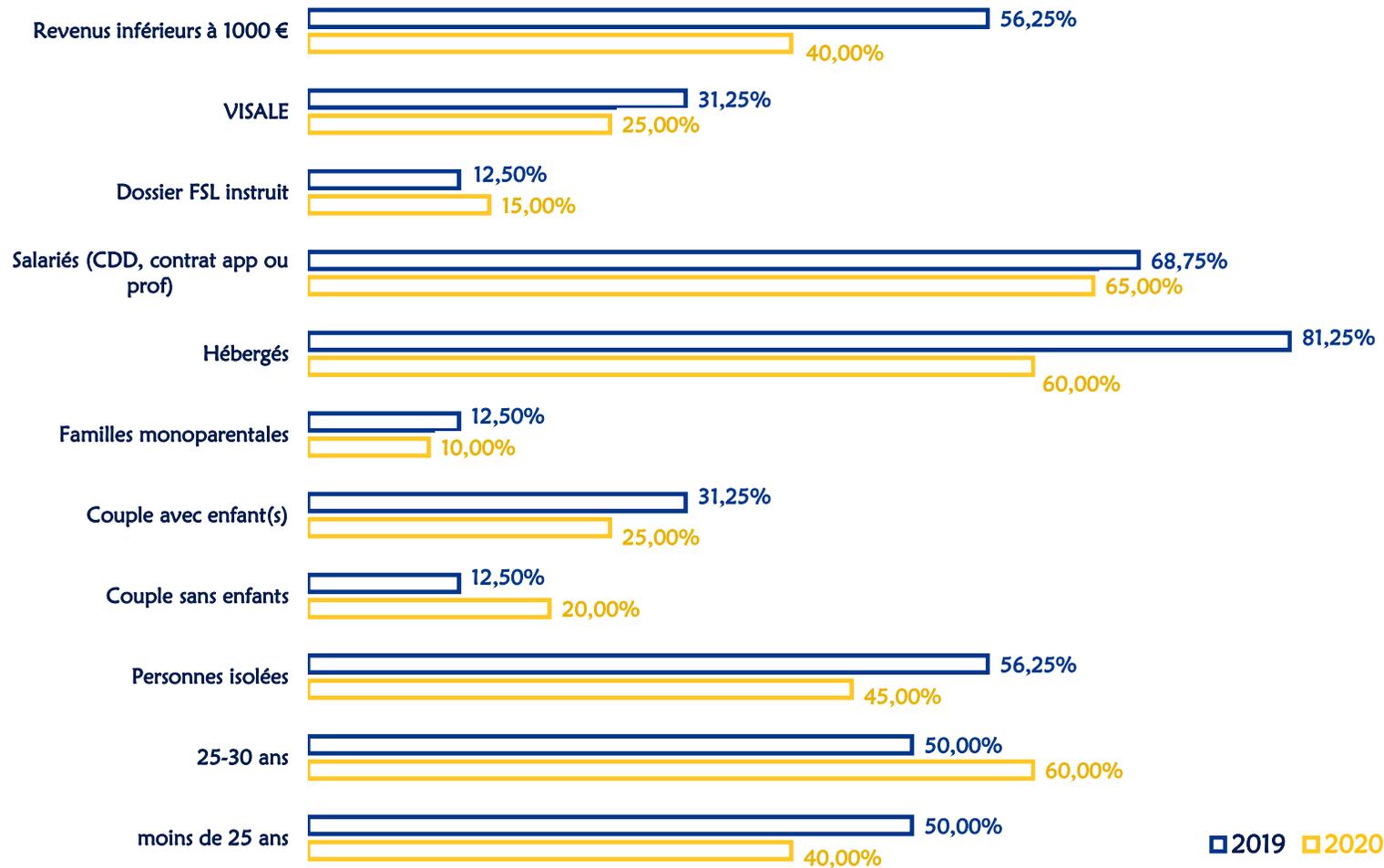
- › **8** ménages avaient moins de 25 ans
- › **12** ménages avaient entre 25 ans et 30 30 ans
- › **5** ménages étaient des couples avec enfants et **4** des couples sans enfants
- › **9** ménages étaient des personnes isolées
- › **13** ménages étaient salariés
- › **8** ménages avaient des ressources mensuelles < à 1 000 €
- › **12** ménages étaient hébergés de manière précaire voire même sans logement avant leur accès au logement



Les résultats de l'action

- › **13** baux accompagnés ont été réalisés dans le parc privé
- › **7** dans le parc public avec les bailleurs suivants
 - SEMISAP : **2**
 - 13 HABITAT : **4**
 - Logis Méditerranée : **1**
- › **18** aides aux formalités administratives liées aux changements d'adresse (CPCAM, banque, CAF, centre des Impôts, Pôle emploi...)
- › **14** ménages ont bénéficié d'une Aide Éducative budgétaire,
- › **3** dossiers FSL accès ont été instruits
- › **5** dossiers VISALE

Bail Accompagné



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- ✓ On notera une augmentation de 10% des ménages ayant moins de 25 ans accompagnés dans le cadre de cette action.
- ✓ Nous avons suivis davantage de couples ou des familles monoparentales alors qu'auparavant, les personnes isolées représentaient la majorité de nos public.
- ✓ Les revenus des ménages sont supérieurs à 1000 € du fait d'une majorité de 2 sources de revenus par ménage.

L'Atelier Recherche Logements

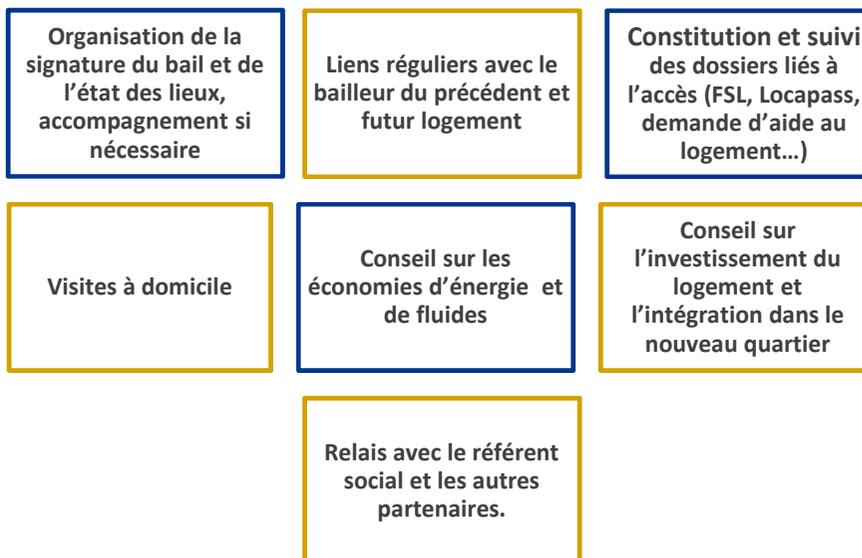
Dispositif d'accompagnement à la recherche de logement autonome, les ménages sont :

1. Orientés vers cet atelier par le biais d'une fiche de liaison.
2. Invités à une réunion collective d'informations
3. Un rendez-vous individuel leurs est proposé afin de faire une évaluation de leur projet habitat.
4. Ensuite conviés à se présenter à la permanence sans rendez-vous afin de réaliser leurs démarches relatives à la recherche d'un logement ou d'une solution habitat adaptée. Ces permanences sont collectives afin de mutualiser et de favoriser l'entraide entre les personnes.

Principales thématiques travaillées avec les ménages :

- Recherche de solution habitat et de logement de droit commun
- Médiation avec les bailleurs / Négociation
- Investissement et entretien du logement / mode d'habiter
- Accompagnement dans les démarches administratives liées à l'entrée dans un logement
- Aide à la constitution de dossiers HLM, DALO, SIAO...
- Ouverture des droits (APL, FSL, Locapass, Visale...)

Une veille sociale est assurée par un travailleur social de l'ADAMAL et consiste en :



Antenne de Salon

L'Atelier Recherche Logements

Les principales caractéristiques des ménages

- › **60** ont été orientés par les CCAS et **66** par la MDS
- › **56** étaient des personnes isolées,
- › **46** étaient des familles monoparentales et **36** des couples avec enfants
- › **93** ménages avaient entre 31 et 50 ans
- › **41** avaient entre 51 et 65 ans et **10** plus de 65 ans
- › **53** ménages percevaient des ressources liées à leurs activités ou formations
- › **15** percevaient une pension de retraite
- › **20** percevaient des indemnités chômage
- › **41** percevaient le rSa,
- › **79** étaient locataires : **20** du parc public et **59** du parc privé,
- › **67** avaient un logement inadapté (trop petit, trop grand, trop cher, ...) dont **22** pour qui le logement était indécent ou insalubre
- › **14** étaient Sans Résidence Stable ou sans domicile
- › **35** ménages étaient hébergés chez des tiers ou dans la famille
- › **115** vivaient sur Salon de Provence

Agrément 2020 – PROJET 5 120 mesures

Affectation pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais	80
Nombre d'orientations	175
Nombre de ménages suivis	144

Les résultats de l'action

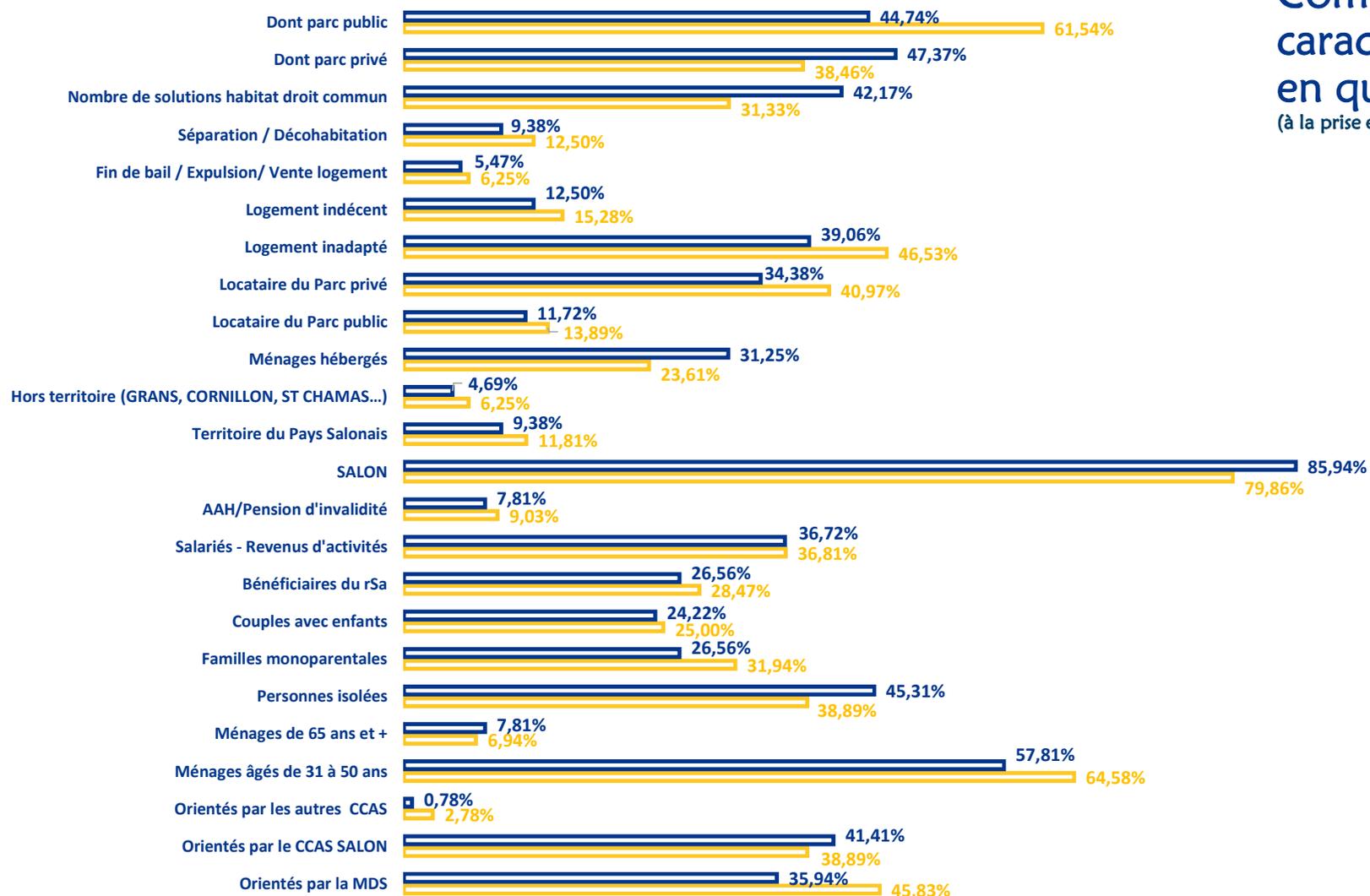
- › **12** réunions collectives ont été réalisées en 2020 ainsi que **4** ateliers thématiques
- › **6** dossiers FSL Accès instruits et **10** dossiers CAF pour les demandes AL ou APL
- › **4** autres aides financières liées à l'accès ont été instruites
- › **4** VISALE, **5** FASTT et **1** Locapass ont été instruits
- › **144** mises à jour de documents administratifs nécessaires au relogement,
- › **39** DALO ou DAHO effectués
- › **12** dépôts de logement social ont été instruits et **28** ont nécessités une mises à jour
- › **13** demande à la Résidence ADOMA ont été faites
- › **3** ménages ont pu être maintenus dans leur logement
- › **1** ménages a trouvé une solution d'hébergement chez un tiers
- › **38** ménages ont trouvé une solution habitat durable : **10** dans le parc privé, **12** sur de la Résidence Sociale ou sur du dispositif d'hébergement transitoire et **16** dans le parc public.

Répartition des Relogement du Parc Public

- **5** SEMISAP
- **3** par 13 HABITAT
- **1** ICF
- **2** Logirem
- **2** Logis Méditerranée
- **1** Famille & Provence
- **2** UNICIL

2019 2020

ARL SALON



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- ✓ Compte tenu du contexte sanitaire en 2020, cette action collective à la base a dû être « adaptée » afin de permettre aux ménages de poursuivre leur recherche de logement, tout en respectant les mesures sanitaires imposées.
- ✓ L'accompagnement individuel a donc été privilégié ainsi que les réunions collectives plus nombreuses car limitées à 5 personnes maximum.

Antenne de Fos : action menée uniquement sur la ville d'Istres

L'Atelier Recherche Logements

Les principales caractéristiques des ménages

- **11** ménages ont été orientés par la MDS
- **15** ont été orientés par leur bailleur
- **24** ménages se sont présentés spontanément
- **37** ménages avaient entre 31 et 50 ans et **12** avaient entre 51 et 60 ans
- **15** ménages étaient des couples avec enfants
- **16** étaient des familles monoparentales
- **23** étaient des personnes isolées
- **27** ménages étaient salariés
- **15** ménages percevaient le rSa
- **17** ménages étaient locataires du parc privé
- **7** ménages étaient locataires du parc public
- **15** ménages étaient hébergés et **14** habitaient en Résidence Sociale ADOMA
- **21** avaient un logement inadapté (trop petit, trop grand, trop cher, ...) dont **1** pour qui le logement était indécent ou insalubre

Agrément 2020 – PROJET 5 120 mesures

Affectation pour la ville d'Istres	40
Nombre d'orientations	71
Nombre de ménages suivis	58

Les résultats de l'action

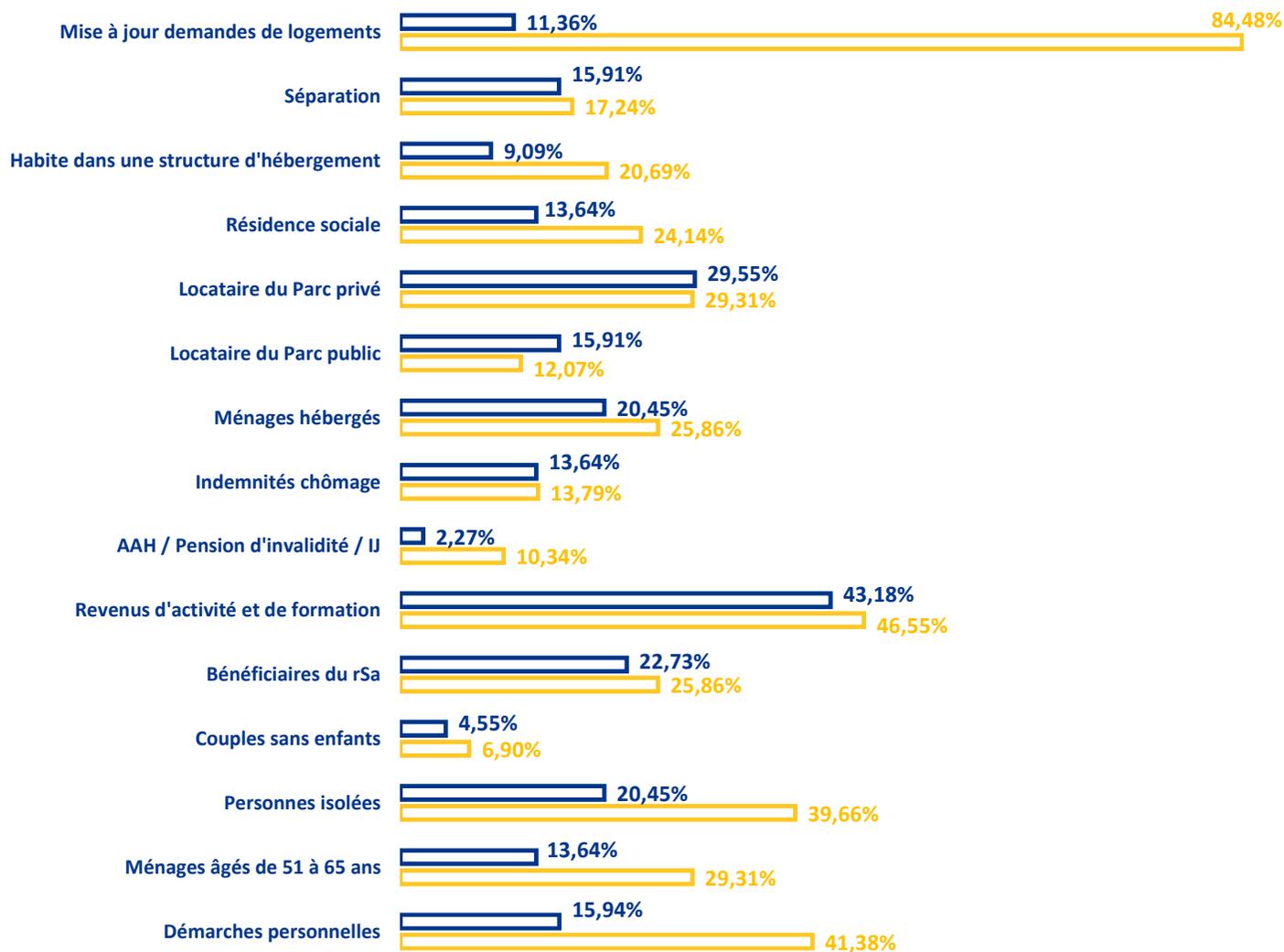
- **11** dossiers DALO ont été instruits
- **3** dossiers FSL Accès instruits
- **12** ouvertures de droits liés au logement
- **1** Instructions Locapass
- **1** fond d'avance de l'ADAMAL
- **52** mises à jour de documents administratifs nécessaires au relogement
- **25** dépôt de logement social ont été instruits
- **49** dossiers ont nécessités une mise à jour
- **17** ménages ont trouvé une solutions habitat : **3** ont pu être maintenus dans leur logement et **14** ont été relogés, 1 dans le parc privé et 13 dans le parc public.

Répartition des Relogement du Parc Public

- **1** SFHE
- **2** par 13 HABITAT
- **1** ICF
- **1** Logirem
- **1** Logis Méditerranée
- **4** OPH
- **2** UNICIL
- **1** CDC Habitat

2019 2020

ARL FOS



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

Cette année nous retenons :

- ✓ Seulement 16% des ménages accompagnés avaient leurs demandes de logement à jour
- ✓ Une forte augmentation du public hébergé au sein d'une structure +11,5% et au sein d'une résidence sociale +12%.
- ✓ Le nombre de bénéficiaires entre 51 et 65 ans a plus que doublé passant de 13,64 % à 29,31%
- ✓ On notera aussi une nette augmentation de public isolé +19%

Modalités des Permanences logement sur les communes

Principales modalités d'intervention

Des permanences individuelles sont organisées plusieurs fois par mois dans plusieurs villes du Territoire :

- 4 fois par semaine sur Istres (CCAS & Maison du Citoyen)
- 1 à 2 fois par semaine sur Miramas (Maison du droit)
- 3 fois par mois sur Port Saint Louis du Rhône (Espace citoyen)
- 1 à 2 fois par semaine sur Fos Sur Mer (Maison de la Mer)

Objectifs de la permanence



Rechercher une solution habitat

Lever les freins sur le plan administratif afin de favoriser l'accès au logement

Médiation avec les bailleurs et négociation

Prévenir l'impayé locatif

MIRAMAS

- ✓ 32 permanences
- ✓ 52 ménages reçus
- ✓ 2 relogements

FOS SUR MER

- ✓ 54 permanences
- ✓ 73 ménages reçus
- ✓ 13 relogements

ISTRES

- ✓ 159 permanences
- ✓ 156 ménages reçus
- ✓ 15 relogements

PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

- ✓ 37 permanences
- ✓ 48 ménages reçus
- ✓ 7 relogements

- ▶ 4 communes sont concernées par ces permanences :

- MIRAMAS
- ISTRES
- FOS SUR MER
- PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

- ▶ Accueillir, suivre et orienter tous les publics rencontrant des difficultés liées au logement, évaluer leur situation afin de proposer le dispositif le plus adapté : Asell, Asell courte durée, Masp 2.

Les permanences Logement sur les communes

Les permanences logement sur les différentes communes, ont permis d'accueillir **329** nouveaux ménages

Les principales caractéristiques des ménages

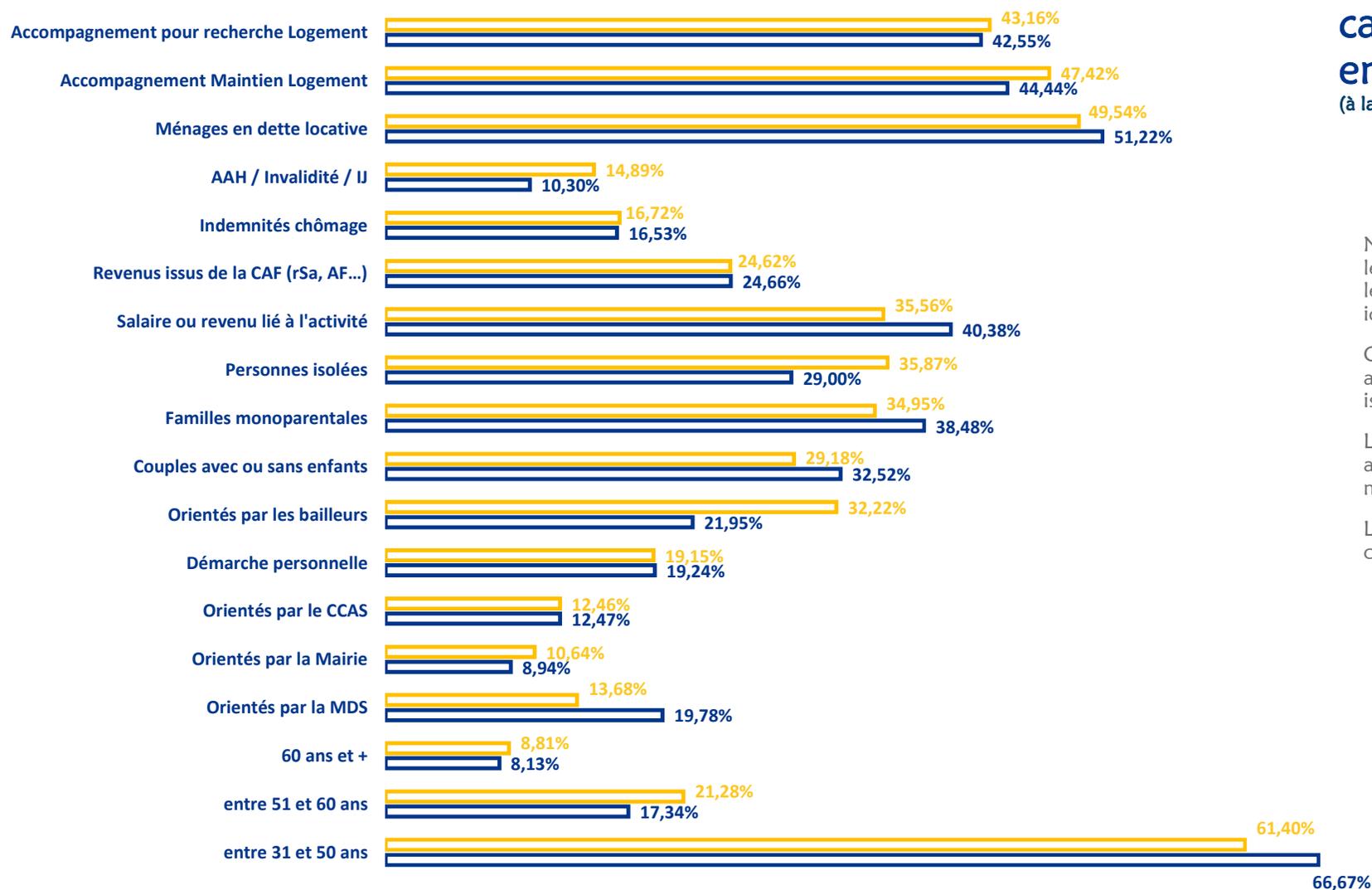
- **202** ménages avaient entre 31 et 50 ans
- **29** avaient 60 ans et +
- **45** ont été orientés par la MDS,
- **106** ont été orientés par les bailleurs
- **63** se sont présentés spontanément
- **115** ménages étaient des familles monoparentales et **96** des couples
- **118** ménages étaient des personnes isolées
- **117** percevaient des revenus liés à leur activité
- **55** bénéficiaient d'indemnités chômage
- **81** ménages percevaient des prestations CAF / rSa
- **163** ménages présentaient une dette locative
- **156** ménages souhaitaient un accompagnement pour le maintien de leur logement
- **163** ménages souhaitaient être aidés dans leur recherche de logement

Les résultats de l'action

- **250** ménages ont été réorientés sur des actions qui correspondaient mieux à leurs problématiques à savoir l'ASELL, l'ARL, les MASP 2 et l'Aide à la Gestion locative.
- **17** ménages ont été relogés **2** dans le parc privé et **15** dans le parc public à savoir :
 - 13HABITAT : **2**
 - CDC HABITAT : **6**
 - ÉRILIA : **1**
 - FAMILLE PROVENCE : **1**
 - OPH : **2**
 - UNICIL : **2**
 - VAUCLUSE LOGEMENT : **1**

PERMANENCES LOGEMENT

2020 2019



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

Nous noterons que concernant les permanences sur les 4 villes, les données sont sensiblement identiques.

On retiendra que sur cette action aussi, le nombre de personnes isolées a augmenté +7%.

Les bailleurs se saisissent de cette action et nous orientent plus de ménages +11%

Les ménages de 51 à 60 ans et + ont augmentés de 5%

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 prévoit la mise en place d'un dispositif social spécifique permettant d'éviter le placement sous protection juridique de personnes en grande difficulté sociale dont les intérêts peuvent être préservés par un accompagnement social et budgétaire adapté, appelé MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé). Le pilotage et la mise en œuvre de ces mesures sont confiés au Conseil Général.

Cette mesure comporte une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Il s'agit d'actions favorisant l'insertion sociale de ces personnes et visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales qui leur sont versées.

Un contrat est conclu entre la personne bénéficiaire de la MASP et le Département, renouvelable dans la limite d'une durée totale de quatre ans.

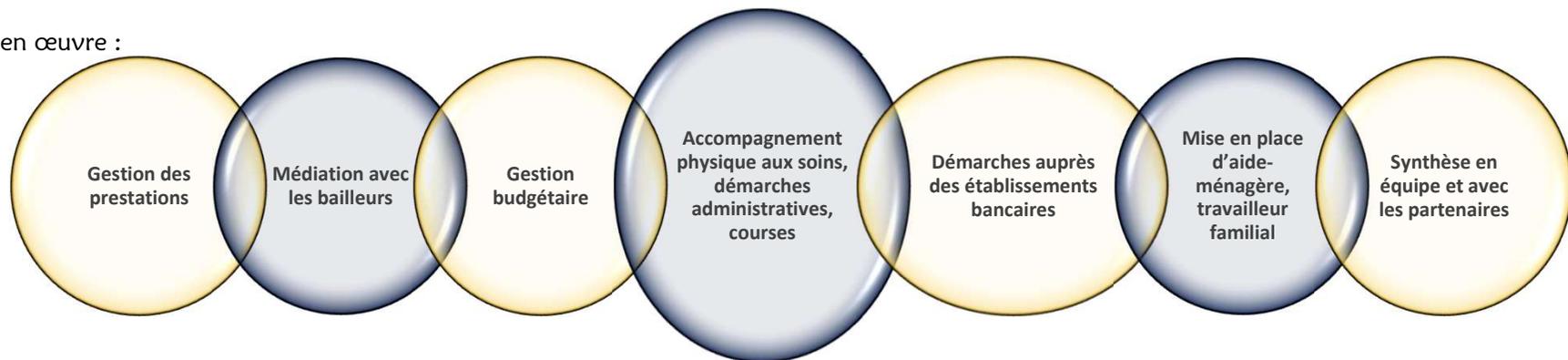
Le bénéficiaire du contrat pourra autoriser le Département à percevoir et à gérer pour son compte tout ou partie des prestations sociales qu'il perçoit, en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges locatives en cours.

Dans les Bouches-Du-Rhône, le Conseil Général a fait le choix de déléguer la mise en œuvre de tout ou partie des MASP à un groupement d'associations qui sont : SASS La Chaumière / ADAMAL. La coordination est assurée par le SASS La Chaumière.

Les revenus gérés dans le cadre de cette action sont

- ASI (Allocation supplémentaire Invalidité),
- AAH (Allocation Adulte Handicapé),
- Allocations Familiales,
- PAJE (Prestation d'Accueil Jeune Enfant)

Les moyens mis en œuvre :



Antenne de Fos Les MASP

50 ménages ont bénéficié d'une MASP au cours de l'année 2020

Le dispositif fait ses preuves depuis sa création en 2009. l'ADAMAL gère 45 mesures sur un territoire très large (Ouest Provence, Pays Salonais, Arles, Tarascon, Beaucaire, Saintes Marie de la Mer ...).

Ce dispositif permet à de nombreuses familles de préserver leur toit et stabiliser leur situation financière

Toutes avaient des difficultés liées au logement (impayés de loyer, d'énergie, de fluides, d'assurance habitation, dont **30** présentaient en plus des problématiques santé et **32** des problèmes de gestion administrative importante.

Les principales caractéristiques des ménages

- › **20** ménages avaient entre 51 et 65 ans, **25** entre 31 et 50 ans et **4** avaient 65 ans et +
- › **25** étaient des personnes isolées et **17** étaient des familles monoparentales avec des enfants mineurs à charge
- › **15** ménages percevaient des AAH ou des prestations invalidité, **22** percevaient le rSa et **6** avaient des revenus liés à leur activité
- › **32** avaient des revenus inférieurs à 1000 € dont **9** inférieurs à 500 €
- › **42** ménages étaient locataires du parc public et **3** étaient propriétaires
- › **35** ménages étaient en impayé de loyer et **22** une dette liée au logement (fluides, énergie...)
- › **18** ménage étaient en procédure d'expulsion (dès commandement de payer) dont **3** au-delà de l'assignation

Les résultats de l'action

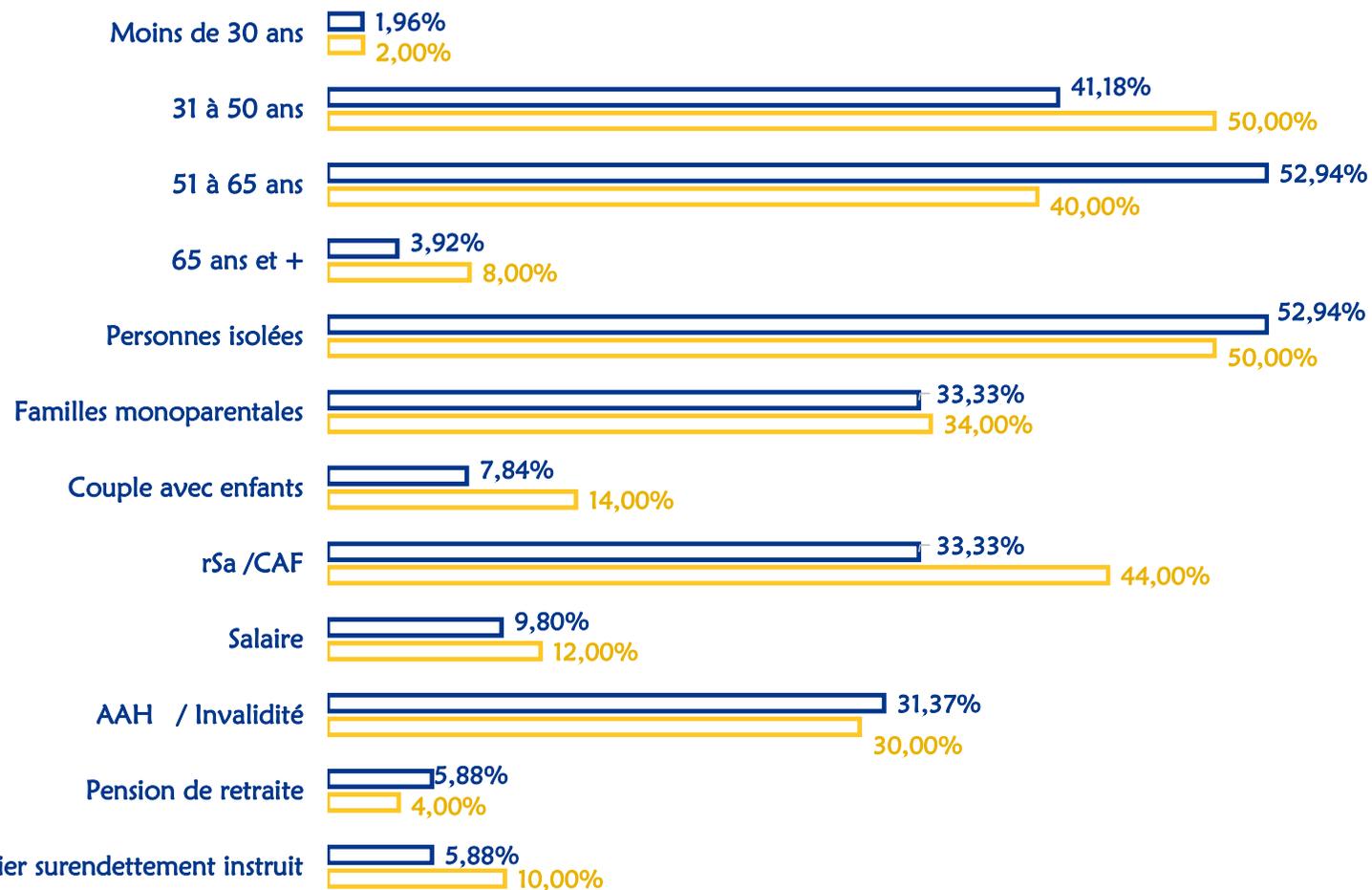
- › **25** ménages ont bénéficié d'aides financières dont :
 - › **3** FSL accès,
 - › **4** FSL maintien
 - › **8** FSL énergie / fluides
 - › **4** Fonds d'aide ADAMAL
- › **5** Dossiers de surendettement ont été instruits
- › **4** ménages ont été relogés dans le parc public (1 à 13 Habitat 1 Logirem, 2 avec le bailleur 3F)
- › Le volume des prestations sociales gérées par l'Association a été de **207 575 €** en 2020.

2019 2020

MASP

Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)



On retiendra en 2020 que :

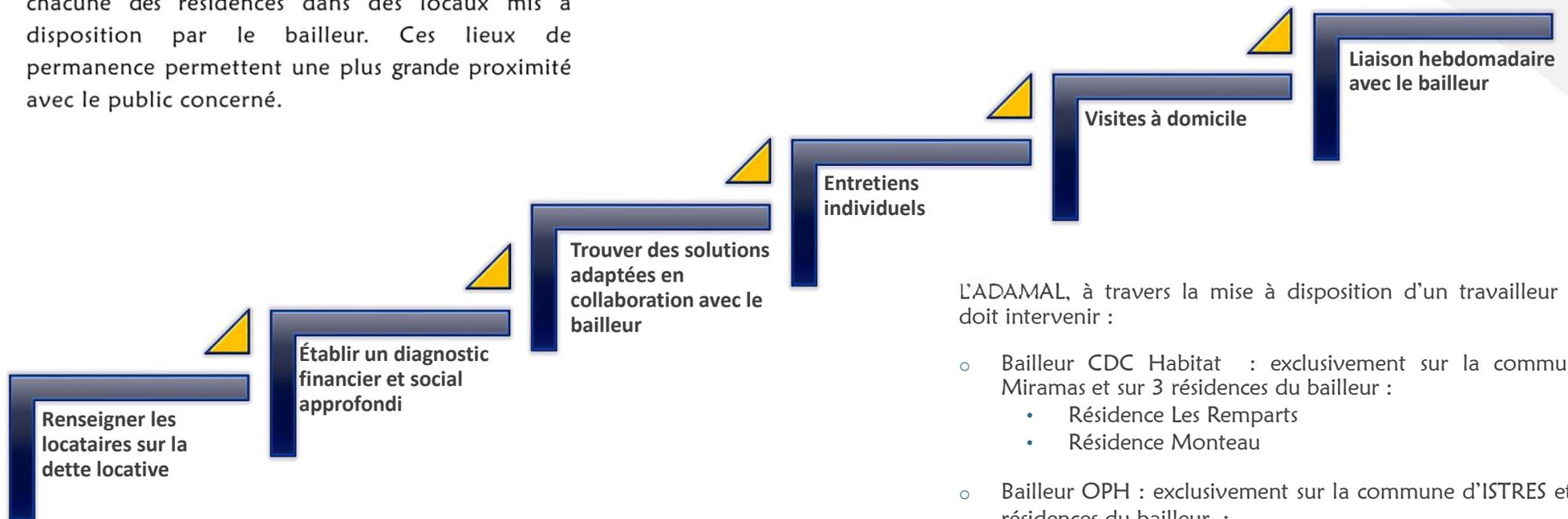
- ✓ Les ménages de 31 à 50 ans ont augmentés de 13% et ceux de 65 ans et + ont doublé passant de 3,92% à 8%.
- ✓ Les couples avec enfants représentent 14% des ménages suivis contre seulement 7,84% en 2019
- ✓ Les bénéficiaires du rSa ou de prestations CAF sont en nette augmentation + 11%
- ✓ Le nombre de dossiers de surendettement instruits a doublé passant de 5,88% des ménages à 10%.

Aide à la Gestion Locative – CDC HABITAT & OPH

CDC Habitat & Ouest Provence Habitat

Principales modalités d'intervention

Les permanences ont lieu 1 fois par mois sur chacune des résidences dans des locaux mis à disposition par le bailleur. Ces lieux de permanence permettent une plus grande proximité avec le public concerné.



L'ADAMAL, à travers la mise à disposition d'un travailleur social, doit intervenir :

- Bailleur CDC Habitat : exclusivement sur la commune de Miramas et sur 3 résidences du bailleur :
 - Résidence Les Remparts
 - Résidence Monteau
- Bailleur OPH : exclusivement sur la commune d'ISTRES et sur 4 résidences du bailleur :
 - Le Prépaou
 - Les Magnanarelles
 - Le Pont Canadel
 - Terroulette

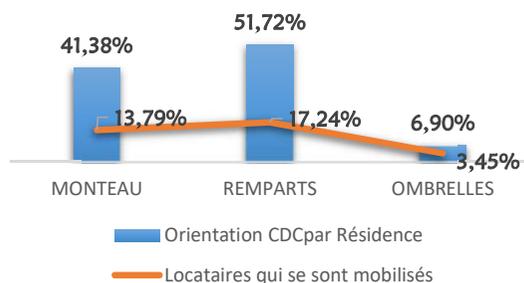
Antenne de Fos

Aide à la Gestion Locative – CDC HABITAT

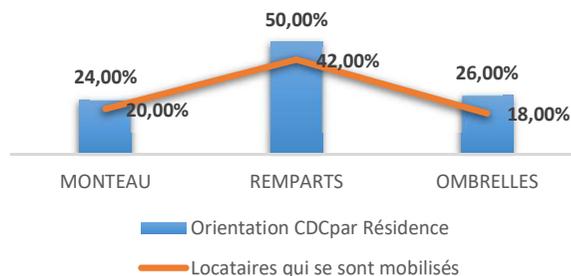
Les principales caractéristiques des 18 ménages reçus soit 36%

- 10 locataires sont des couples avec enfants et 3 sont des familles monoparentales et 3 des personnes isolées
- 9 locataires perçoivent des revenus d'activité et 4 des prestations CAF et 2 des indemnités de chômage
- 17 locataires ont été reçus dans le cadre d'un précontentieux (avant Assignation)
- Pour 10 locataires, la dette locative fait suite à une mauvaise gestion budgétaire, pour 5 autres locataires, elle fait suite à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi ...) pour les 3 derniers, ce sont des ruptures de droits qui sont à l'origine de cette dette.

Orientation et mobilisation des locataires par Résidence 2019



Orientation et mobilisation des locataires par Résidence 2020



50 Ménages orientés

20 permanences ont été réalisées :

- 10 à la Résidence le MONTEAU
- 10 à la Résidence des REMPARTS

Les résultats de l'action des 18 ménages reçus

- 7 locataires respectent l'échéancier mis en place pour résorber leur dette locative
- 6 locataires ont repris le paiement de leur loyer sans action sur leur dette locative
- 4 FSL maintien ont été instruits
- 16 ménages ont bénéficiés tout au long de l'année d'un suivi d'aide à la gestion locative
- Une veille régulière est assurée auprès du bailleur afin d'effectuer le suivi des précédentes orientations et pouvoir intervenir rapidement en cas de nouveau dysfonctionnement du locataire.

Antenne de Fos

Aide à la Gestion Locative – OPH

Les principales caractéristiques des 43 ménages reçus soit 41,5% des ménages orientés

- 21 locataires sont des familles monoparentales, 13 des personnes isolées, 6 des couples avec enfants et 3 couples sans enfants.
- 17 locataires perçoivent des revenus d'activité, 13 des prestations CAF et/ou rSa et 3 des indemnités de chômage, 5 des revenus liés à une invalidité ou une AAH et 4 ménages perçoivent une pension de retraite.
- 37 locataires ont été reçus dans le cadre d'un précontentieux (avant Assignation)
- 1 locataire avait une dette locative liée à une rupture des droits, pour 27 autres, la dette locative faisait suite à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi par exemple) et pour 15 la dette locative était due à des problèmes de gestion budgétaire.

Orientations et Mobilisation par Résidence



104 ménages orientés

33 permanences ont été réalisées :

- 11 à la Résidence le PRÉPAOU
- 11 à la Résidence les MAGNARELLES
- 11 à la Résidence PONT DE CANADEL

Les résultats de l'action pour les 43 ménages reçus et les 9 ménages suivis par téléphone uniquement soit 52 ménages

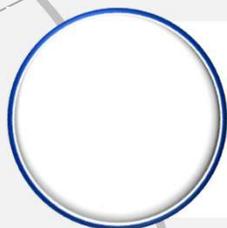
- 18 locataires ont soldé leur dette locative : 7 sur le Prépaou, 5 sur Le Pont Canadel et 6 sur le Magnarelles
- 27 échéanciers ont été mis en place afin de résorber la dette locative
- 24 locataires ont repris le paiement de leur loyer et ont partiellement résorbé leur dette locative et pour
- 40 locataires ont été accompagnés de manière régulière sur l'aide à la gestion locative tout au long de l'année
- 8 FSL maintien ont été instruits et accordés
- 2 ménages ont été orientés vers une ASELL et 1 autre vers une MASP

Une veille régulière est assurée auprès du bailleur afin d'effectuer le suivi des précédentes orientations et pouvoir intervenir rapidement en cas de nouveau dysfonctionnement du locataire.

En cas d'absence à la permanence, nous sommes amenées à effectuer des visites à domicile afin d'entrer en contact avec le locataire.

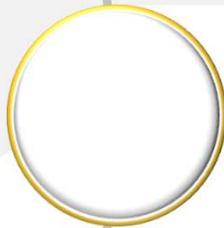
Ces permanences nous permettent de rencontrer des ménages en procédure d'expulsion : après Assignation.

LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS



ASELL

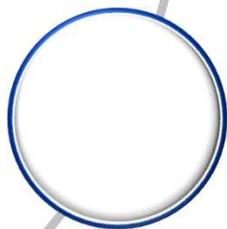
Renouvellement de notre agrément en 2021 soit 70 mesures d'ASELL généralistes et 33 mesures d'ASELL renforcées



ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENTS

Renouvellement de cette action en 2021

Poursuivre nos efforts pour maintenir la dynamique collective auprès des ménages et renforcer leur pouvoir d'agir
Poursuivre les démarches engagées dans la prospection de logements dans le parc privé auprès des agences immobilières et des bailleurs privés



ANTENNE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Renouvellement de cette action en 2021

Engager un travail de réflexion sur la thématique des expulsions locatives
Compléter notre intervention par une démarche « d'aller vers » pour des ménages du Territoire ne pouvant pas se déplacer jusqu'à Salon, au travers d'un financement spécifique.

LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE



ASELL

Maintenir le dispositif et le nombre de mesures et renforcer le partenariat avec les services orienteurs et les organismes IAE.



ASELL de Courte Durée

Maintenir et développer ce dispositif qui permet d'effectuer les enquêtes expulsion et poursuivre les permanences.



PERMANENCE LOGEMENT SUR LES COMMUNES

Poursuivre la tenue des nombreuses permanences sur les villes afin d'accueillir les ménages en impayés locatifs et/ou en recherche de logement et pouvoir poser un premier diagnostic, informer le public et réorienter vers le dispositif adapté



ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENTS

Multiplier la prospection dans le parc privé afin de répondre aux besoins du public
Impulser de nouveaux ateliers et participer à des nouvelles actions organisées avec les partenaires
Continuer à favoriser l'accès au logement des personnes accompagnées



M.A.S.P

Poursuivre le développement de cette mesure en lien avec de Conseil Départemental des Bouches du Rhône .
Poursuivre le partenariat avec les différents services et institutions,
dans le but de mieux faire connaître cette mesure efficace en matière de maintien dans le logement.

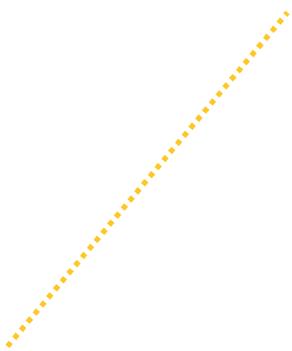


L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE & PERMANENCES IMPAYÉS DE LOYERS

Développer les actions autour de la prise en charge de ménages en impayés de loyer auprès des bailleurs sociaux du Territoire, notamment auprès de CDC Habitat sur la commune de Miramas et OPH sur la commune d'Istres.



LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

- Résidence Habitat Jeunes - RHJ
 - Logements temporaires & transitoires
 - Logements adaptés
 - CHRS Nostra
 - Dispositif réfugiés
- 

Résidence Habitat Jeunes - RHJ



La résidence Habitat Jeunes d'une capacité de 116 places existe sur 3 sites différents :

- 89 Bd Aristide Briand - 13300 SALON DE PROVENCE
- 210 Bd Foch—13300 SALON DE PROVENCE
- Les Ferrages— 13250 SAINT-CHAMAS

La politique d'accueil est basée sur la mixité sociale et l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes : jeunes étudiants et jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel.

La résidence accueille et héberge de manière temporaire des jeunes de 18 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle.

La Résidence ne répond pas à l'urgence, c'est une étape entre l'hébergement et le logement pérenne.

Partenariat fort avec les établissements scolaires, centres de formations, acteurs jeunesse du territoire : mission locale, MDA, ADDAP, Compagnon du Devoir, IUT, IMFP, CFA, MECS, ...

Des services à la disposition des résidents : cuisine collective, buanderie, salle collective, ...

Un accompagnement socio-éducatif individualisé soutenu et adapté en fonction des besoins (administratif, emploi, santé, logement, hygiène, ...)

Une vie collective riche par le biais d'animations collectives : sportives, culturelles, festives, repas cuisine, ...

Une participation citoyenne à travers leur investissement au sein du Conseil de la Vie Sociale.

Du personnel présent tous les jours de 7h à minuit

La Résidence Habitat Jeunes bien plus qu'un hébergement !

UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE ET PERSONNALISÉE

- ▶ Un suivi régulier et un accompagnement adapté a été mis en place auprès de chaque résident à travers **le projet personnalisé** qui est rédigé au moment de l'entrée entre le jeune et un membre de l'équipe socio-éducative. Les résidents sont accompagnés plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - **Aide à l'insertion professionnelle** – projet emploi.
 - **Aide au logement autonome**
 - **Soutien dans les démarches administratives** et gestion budgétaire
 - **Soutien à la santé**
 - **Favoriser l'autonomie** : soutien à la vie quotidienne : hygiène, entretien, ...
- ▶ Ce sont environ **80** jeunes hébergés qui cumulent des problématiques et qui mobilisent particulièrement les accompagnatrices socio-éducatives par la mise en place d'un accompagnement global soutenu de proximité.

C Les résidents ont la possibilité de s'impliquer à travers le CVS (Conseil de la Vie Sociale) qui est une instance d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressants le fonctionnement de l'établissement. La participation des élus du CVS a été très active en 2020. Ces derniers se sont montrés force de proposition dans l'amélioration de la Résidence (relooking des cuisines collectives, remise en peinture des couloirs, des portes et montées d'escaliers et de la signalétique...), ainsi que dans l'organisation d'animation au sein des Résidences.

UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE

Des ateliers collectifs thématiques sont organisés afin de compléter l'accompagnement individuel en co-animation avec les partenaires du territoire :

- **Emploi** : atelier CV/lettre de motivation, simulation d'entretiens
- **Santé** : développer les compétences psycho sociales, actions de dépistages...
- **Logement / vie quotidienne** : les aides à l'accès, la gestion d'un budget autour des courses, sensibilisation à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire
- **Economie d'énergie** : sensibiliser à l'environnement. Journée mondiale du nettoyage
- **Mobilité** : prêt de véhicule, financement du permis.

Ce sont environ **une quinzaine de jeunes** qui participent à ces ateliers ludiques permettant de susciter les échanges et le débat entre les participants.

DES ANIMATIONS COLLECTIVES

Chaque mois la maîtresse de maison a animé des « **Repas cuisine** » et a également organisé en lien avec la référente santé **des petits déjeuners** à thème chaque trimestre. Ces moments privilégiés ont permis de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et d'intervenir sur l'équilibre alimentaire.

- ▶ **Des activités collectives**, conviviales, culturelles, sportives et de loisirs sont mises en place tout au long de l'année. Les jeunes résidents ont pu, lors de ces sorties, accéder à des activités qu'ils n'avaient pas l'habitude de pratiquer.
- ▶ **De nombreuses soirées festives à thème** ont été organisées au cours de l'année : ces soirées ont été l'occasion pour les jeunes de se retrouver et de partager un moment convivial : paëlla de fin d'année scolaire, pot d'accueil, repas de fin d'année, repas à thème ... Lors de ces soirées, certains résidents peuvent mettre en avant leurs talents en organisant des petits concerts et/ou des spectacles de danse.
- ▶ **Malgré la crise sanitaire**, nous avons voulu maintenir les actions collectives au sein de la Résidence, ce qui nous a demandé une grande capacité d'adaptation et d'organisation afin de respecter les gestes barrières.

Journée Mondiale de nettoyage de notre planète

En septembre 2020, l'équipe de la RHJ ainsi qu'une quarantaine de jeunes se sont sentis concernés par la dégradation de notre environnement et ont souhaités s'impliquer en lien avec la municipalité, l'association pays Salon en transition et Norauto dans l'organisation du WORLD CLEAN UP.

Équipés de gants et sacs poubelles, ils ont sillonné les rues et parc de la ville de Salon aux côtés de nombreux salonais.

Ce sont 1,2 tonnes de déchets de toutes sortes qui ont été ramassés à travers la ville.

Cette journée avait pour but de modifier les comportements et **ÉVEILLER LES CONSCIENCES** afin de réduire durablement l'impact environnemental.

Antenne de Salon

La Résidence Habitat Jeunes

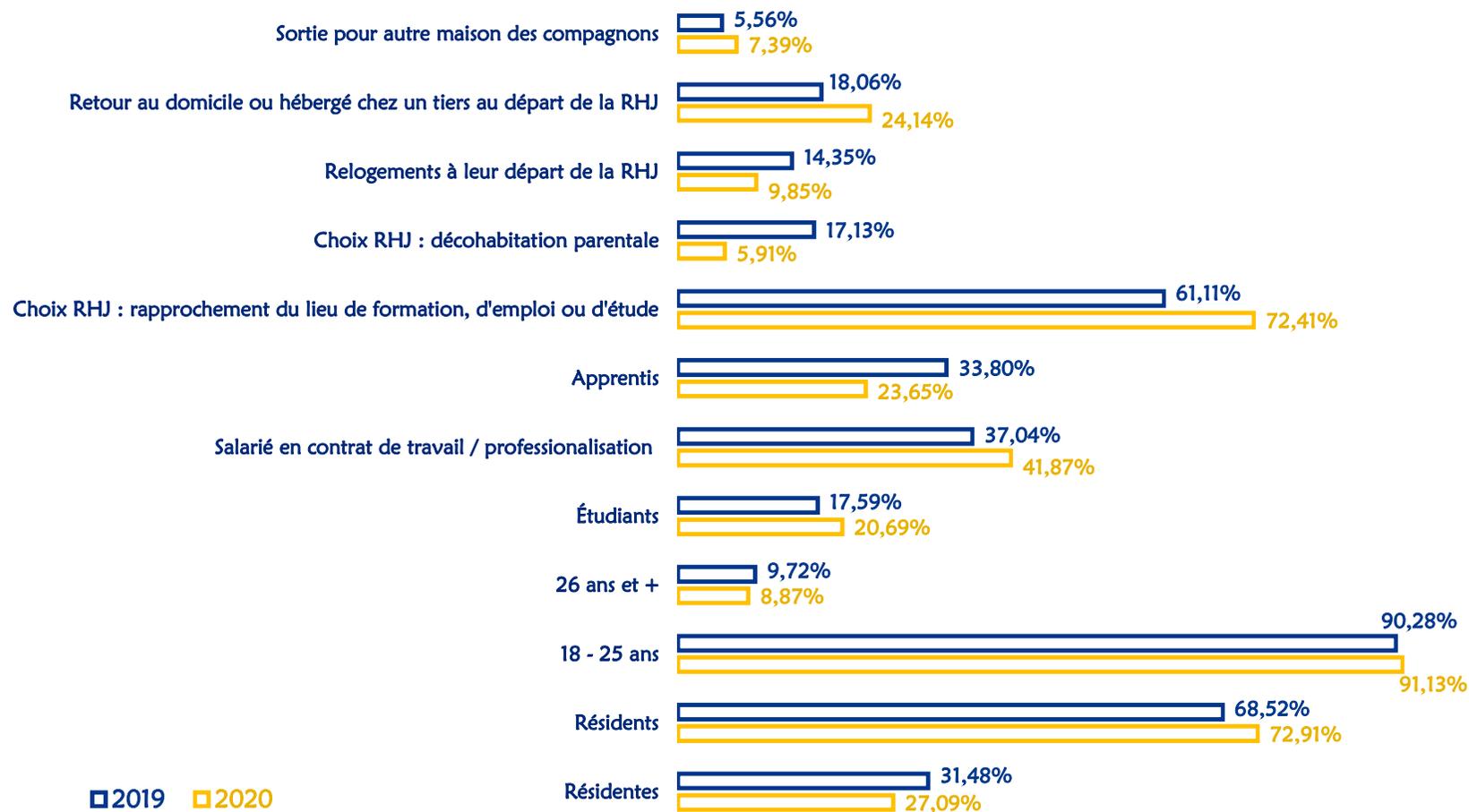
Les principales caractéristiques

- **203** Résidents dont **98** nouveaux résidents sont entrés en cours d'année.
- Nous constatons toujours le même déséquilibre au niveau de l'hébergement entre le nombre de filles **55** et le nombre de garçons **148**
- **185** résidents avaient moins de 25 ans, dont **27** ayant moins de 18 ans
- **133** résidents étaient salariés dont **48** apprentis
- **42** étaient étudiants / lycéens
- **15** résidents étaient stagiaires ou en formation professionnelle.
- **147** jeunes avaient choisi d'habiter sur la résidence afin de se rapprocher du lieu de formation, d'emploi ou d'étude ou de décohabitation parentale
- **26** jeunes avaient intégré la résidence suite à des problèmes familiaux ou rupture familiale et **18** n'avaient pas d'autres solutions d'habitat
- **12** jeunes souhaitaient leur indépendance avec une décohabitation parentale

Les résultats de l'action

- **98** jeunes sont sortis
 - **20** accès au logement autonome dont
 - **18** relogements parc privé
 - **2** relogements parc public (SEMISAP : 1, 13 Habitat : 1)
 - **49** retour au domicile (fin de scolarisation, de formation, d'études...)
 - **15** sont partis dans une autre maison de compagnons dans le cadre de leur tour de France
 - **9** retours dans le pays d'origine
 - **2** sont partis en cités universitaires
 - **3** ont quitté le foyer sans nous laisser d'indication.
- **351** jours est la durée moyenne du séjour soit **11 mois et 20 jours**

Résidence Habitat Jeunes



■ 2019 ■ 2020

Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

- ✓ Malgré la crise sanitaire, le taux d'occupation au sein de la Résidence est resté quasi identique : 90 % en 2020 contre 91,26% en 2019.
- ✓ L'équipe a continué pendant cette période de crise à rassurer, soutenir et accompagner les résidents, surtout ceux en grande difficultés.
- ✓ Lors du confinement, beaucoup de jeunes ont quitté la RHJ pour un retour au domicile ou chez un tiers.
- ✓ De plus en plus de jeunes sont en demande d'un hébergement provisoire afin de se rapprocher d'un lieu de formation, d'étude ou de travail.

Hébergement Temporaire & Transitoire

Ces dispositifs d'hébergement sont soumis à un accompagnement social adapté.

Principales modalités d'intervention :

Les logements temporaires et les chambres d'insertion sont meublés et permettent d'héberger des ménages sans solution de logement à court ou moyen terme.

La durée d'hébergement est de 12 mois maximum. L'orientation des ménages se fait par le SIAO.

Situés à Salon-de-Provence & Port Saint Louis du Rhône : Leur typologie, de la chambre individuelle au T4, permet d'accueillir tous les publics (personnes isolées, couples avec ou sans enfants, familles mono parentales).

Objectifs principaux :

Préparer l'autonomie pour l'accès au logement définitif en permettant d'exercer leurs responsabilités de locataire dans un cadre adapté

Prévenir les risques locatifs (endettement, troubles du voisinage)

Prévenir le mauvais entretien des logements et ainsi intervenir à long terme sur les risques d'indécence

Accompagner le projet habitat et favoriser l'accès au logement autonome

Hébergement Temporaire & Transitoire

suite

Cela se traduit par

Des visites à domicile et des entretiens individuels au bureau réguliers

L'ouverture et le maintien des droits afin de stabiliser les ressources

L'évaluation de la capacité des ménages à gérer le quotidien dans un logement autonome

L'orientation des ménages vers les partenaires spécialisés dans les domaines liés à l'insertion par l'emploi, la santé, ou la vie sociale

En complément de l'accompagnement social individualisé et personnalisé assuré par l'ADAMAL auprès de tous les ménages hébergés au sein de notre dispositif, nous y ajoutons une dimension collective afin de favoriser l'expression et la participation des usagers et favoriser le lien social.

Les actions collectives sont organisées pour et avec les personnes accueillies sur des thématiques choisies en concertation. Cette dimension, bien que difficile à mettre en œuvre au quotidien est essentielle, tant pour les personnes accueillies que pour notre association.

L'aide éducative et budgétaire

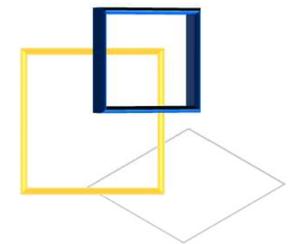
La sollicitation des différents contingents réservataires de logements

L'aide à la prospection de logements dans le parc privé et social

Le travail en partenariat avec les différents intervenants sociaux

L'accompagnement à l'entrée des ménages dans leur logement

L'orientation, le cas échéant, vers une solution habitat spécifique plus adaptée



Antenne de Salon & Fos

Les logements temporaires - ALT

Notre dispositif d'hébergement nous a permis d'accueillir **48** ménages soit **101** personnes.

Les principales caractéristiques des ménages hébergés

- ▶ **27** bénéficiaires principaux sont des femmes,
- ▶ **2** tranches d'âge bien distinctes
 - **16** ménages accueillis avaient entre 18 et 25 ans
 - **19** ménages accueillis avaient entre 40 et 65 ans
- ▶ **3** compositions familiales se détachent
 - **13** Familles monoparentales
 - **26** Personnes isolées
 - **8** Couples avec enfants
- ▶ **3** types de ressources principales
 - **9** Bénéficiaires du rSa activité + salaire
 - **10** Indemnités chômage
 - **15** Salaires / indemnités journalières
- ▶ **5** motifs principaux de demandes d'hébergement :
 - **8** Rupture d'hébergement
 - **5** Séparations conjugales
 - **5** Logements inadaptés et/ou indécents
 - **5** Expulsions domiciliaires suite à une dette locative
 - **10** Sans solutions habitat

Nos **28** logements temporaires nous permettent une capacité d'accueil de **76** places.

27 se situent sur la commune de Salon de Provence et **3** sur la commune de Port Saint Louis du Rhône

Les résultats de l'action

Au 31/12/2020, **24** ménages sont sortis du dispositif ALT :

- ▶ **12** ménages ont été relogés soit **50 %**
 - **10** relogements par public
 - 13 Habitat : 4
 - Logis méditerranée : 2
 - SEMISAP: 1
 - ERILIA : 1
 - Logirem : 2
 - **2** relogements par privé
- ▶ **3** hébergements chez un tiers ami ou famille
- ▶ **5** Autre structure d'hébergement
- ▶ **1** ménage est parti sans laisser d'adresse

Les durées d'hébergement

- **< à 3 mois : 3** ménages
- **3 à 6 mois : 3** ménages
- **6 à 9 mois : 5** ménages
- **9 à 12 mois : 1** ménages
- **12 mois et + : 12** ménages

L'ADAMAL gère aussi un logement de type 3 mis à disposition par la commune de FOS SUR MER.

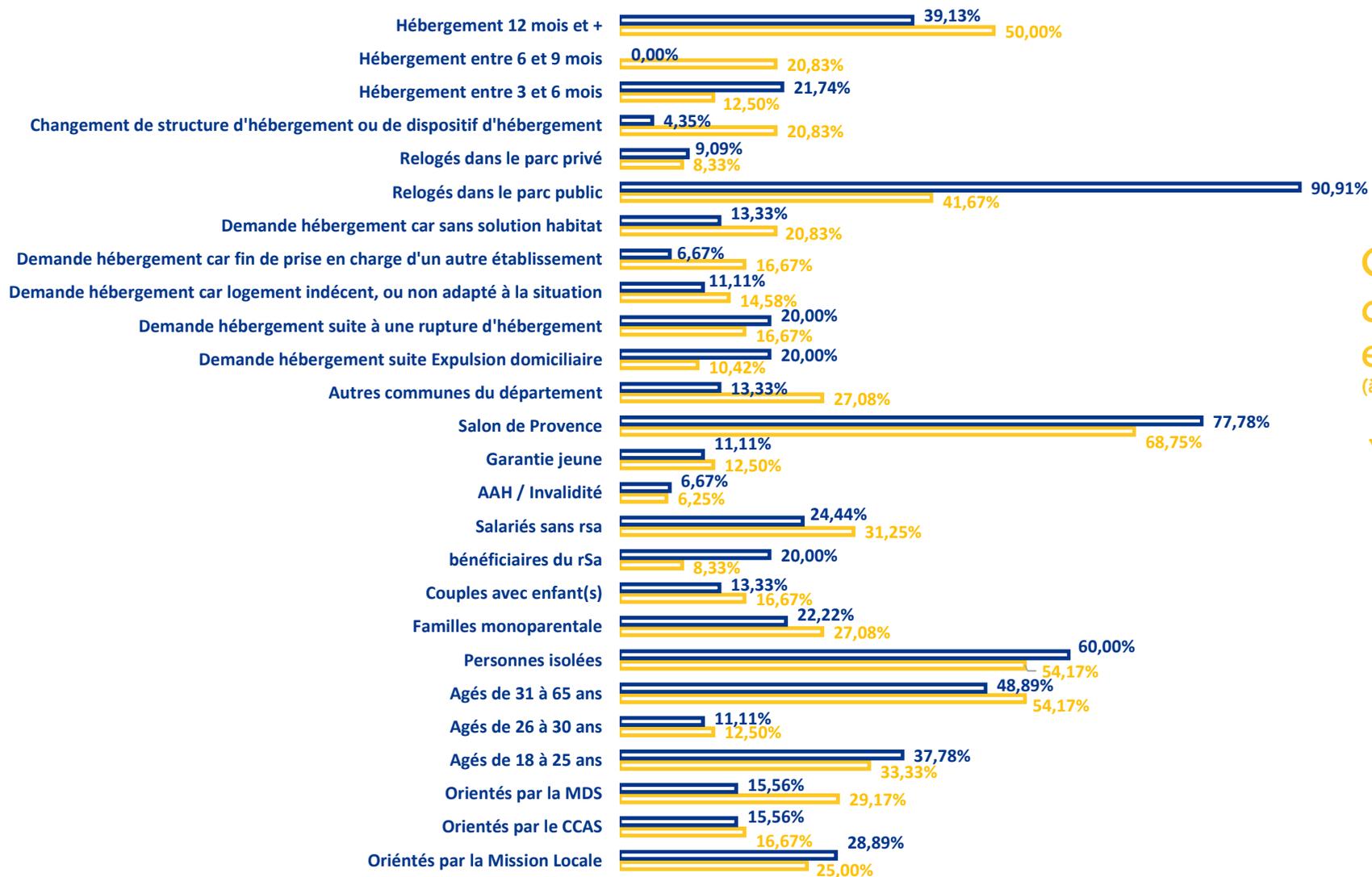
2 ménages ont pu être hébergés sur l'année 2020.

Le ménage sorti a été hébergé 6 mois sur ce dispositif qu'elle avait intégré suite à une rupture conjugale.

Elle a pu être relogée sur du logement de droit commun par 13 HABITAT

2019 2020

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- ✓ La durée d'hébergement (concerne uniquement les ménages sortis) a été de **369 jours** en 2020. Elle était de 327,5 jours en 2019.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - CHRS NOSTRA

Le dispositif d'hébergement a été créé en juin 2015 afin de permettre et soutenir un processus de réhabilitation pour du public spécifique souffrant de troubles psychiques, en permettant un accès au logement accompagné et adapté, en prévenant les ruptures d'hébergement et de prise en charge pour ces publics, en offrant un accompagnement au maintien dans les lieux et en travaillant sur l'investissement dans le logement et en travaillant sur la dimension psycho-sociale avec le soutien et l'engagement d'autres partenaires.

Modalités d'intervention :

C'est un hébergement temporaire d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois, pour un public en situation de handicap psychique orienté par le SIAO.

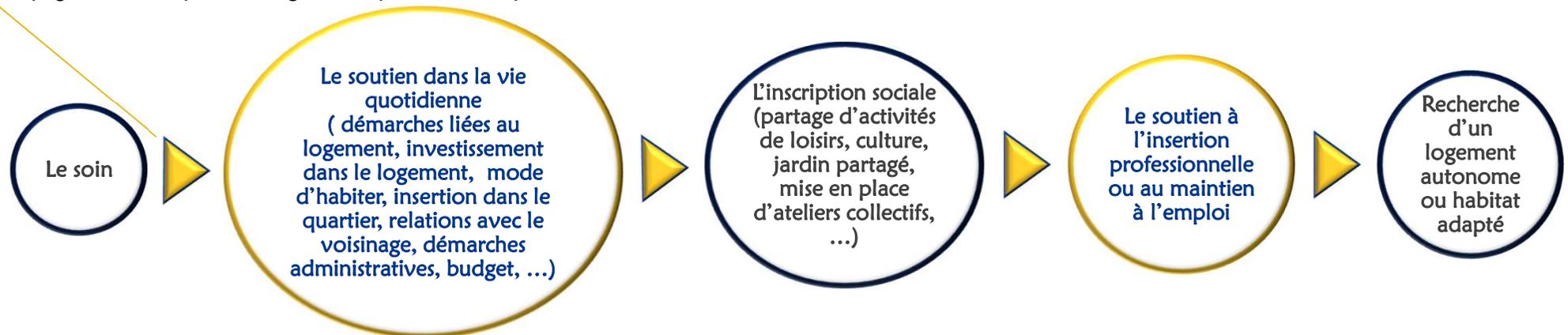
Chaque résident a un logement individuel pour évoluer à son propre rythme et en fonction de ses capacités personnelles. Il a en charge l'entretien de son logement et doit respecter le règlement intérieur.

Le résident perçoit l'APL et verse une participation financière mensuelle ainsi qu'un forfait pour la consommation des fluides à l'association.

Le projet du CHRS NOSTRA repose sur le triptyque : Habitat - Soins - Lien

L'accompagnement global dans tous les domaines de la vie quotidienne se fait en lien avec les partenaires engagés dans le projet de la personne le CMP de Salon, le SAMSAH ISATIS.

L'accompagnement des publics est global et prend en compte toutes les dimensions



Antenne de Salon Le centre d'hébergement C.H.R.S. NOSTRA

Les principales caractéristiques des ménages hébergés

- Les **7** ménages accueillis nous ont été orientés par le SAMSAH ISATIS, le CADA, le CMP, le CCAS.
- **3** percevaient une AAH au moment de leur prise en charge et **1** des Indemnités journalière
- **1** percevait un salaire complété par un rSa, **1** des indemnité chômage et **1** était sans ressources
- **3** ménages étaient en fin de prise en charge d'un établissement de soin avant leur entrée au CHRS NOSTRA
- **2** ménages étaient hébergés et avaient un désir d'indépendance
- **1** n'avait pas de solution habitat
- **1** était dans un autre dispositif d'hébergement (CADA)
- La moyenne d'âge est de **40** ans

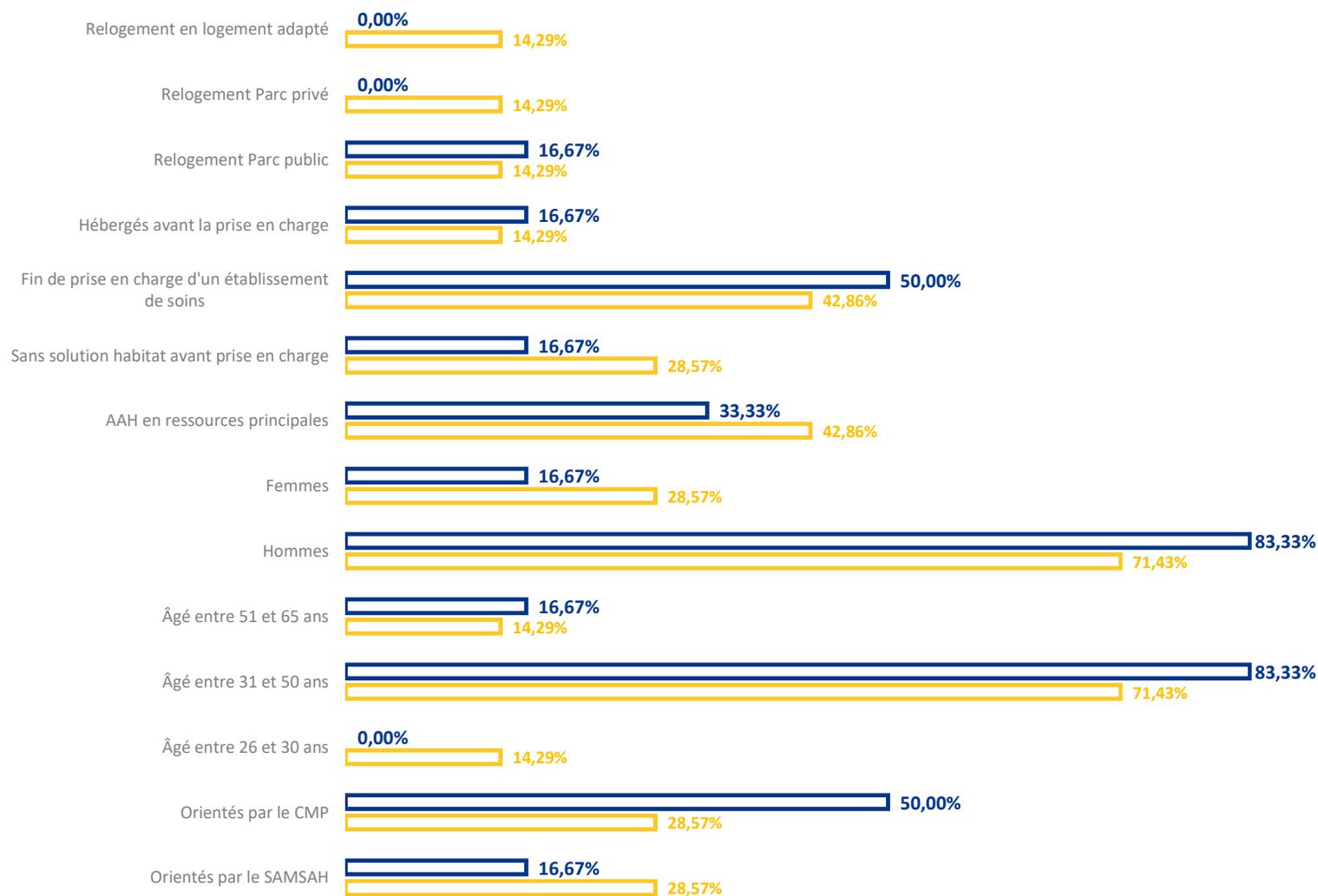


Les résultats de l'action

- 4** ménages sont sortis du dispositif :
- **1** pour un hébergement chez un ami
- **1** ménage a été hébergé sur le dispositif d'hébergement temporaire
- **2** ont été relogés :
 - **1** dans le parc public par le bailleur 13 Habitat
 - **1** sur un logement adapté

CHRS

■ 2019 ■ 2020



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- La durée moyenne d'hébergement est de **886 jours** (29 mois 1/2) contre **569 jours** en 2019 (19 mois).
- L'accompagnement à la recherche d'une solution adaptée est plus longue pour ce type de public d'autant plus qu'il n'existe malheureusement pas d'offre de logement spécifiques de type « pension de famille » ou « Résidence Accueil » sur le territoire du Pays Salonais.
- L'accompagnement social ne se limite pas à la recherche d'un logement. Il est très diversifié et adapté à chaque situation. Cet accompagnement prend en compte tous les aspects et nécessite une adaptation permanente qui tient compte de l'état de santé de la personne et de son évaluation personnelle.

Nouvel espace de vie collectif
« CASA NOSTRA »



Dispositif de Logements Adaptés

Nouvelle action

Ce dispositif est composé de 2 studios non meublés, au cœur du centre-ville de Salon de Provence. Le bénéficiaire est sous-locataire, sans limitation de durée et ce dans la limite du bail initial.

Ce dispositif concerne les personnes isolées, en situation de handicap psychique diagnostiquées et stabilisées, ayant envie de vivre dans un logement autonome tout en bénéficiant, en fonction des besoins et des demandes individuelles des occupants, d'accompagnements tels que :

- **Une aide à la convivialité** (animation de temps collectifs conviviaux, ateliers thématiques, repas, sorties...)
- **Un soutien à l'inclusion sociale** (accès aux droits, aide aux démarches administratives, prise de rdv, orientations vers les services compétents, aide à la recherche d'un logement,...)

Les personnes accueillies doivent être suivies tant sur le plan des soins que sur le plan social et médico-social.

La mise en place d'un suivi coordonné réalisé avec les différents acteurs sanitaires, sociaux, et médico-sociaux sera proposée dès l'entrée de la personne dans le logement et pendant toute la durée d'occupation.

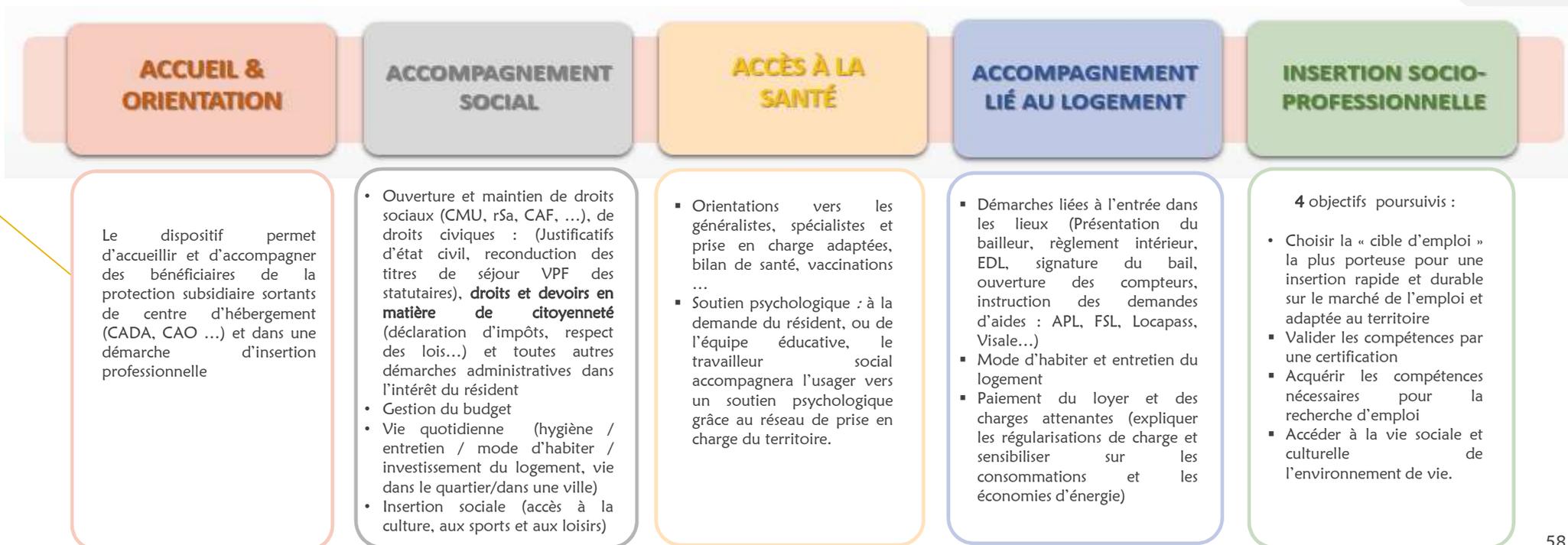
Antenne de Fos

Projet Réfugiés

Proposer un accompagnement social global, individuel et soutenu pour 20 hommes isolés axé sur l'accès au logement et l'insertion professionnelle pour les personnes bénéficiaires de la Protection Internationale afin de :

- Favoriser leur insertion sociale au travers l'ouverture de droits et l'apprentissage de la langue française
- Faciliter l'accès à une formation ou à un emploi
- Leur permettre de concevoir un projet habitat réaliste et réalisable et accéder à un logement adapté ou de droit commun

La durée d'accompagnement est fixée à 12 mois pour chaque réfugié pour qu'il puisse acquérir les connaissances nécessaires afin de poursuivre son parcours en autonomie.



Accueillir



Accompagner



Héberger

Dispositif d' Accompagnement global des Réfugiés Statutaires

Un accompagnement global pour une insertion facilitée et réussie

Ce dispositif permet un accompagnement social global pour 25 hommes isolés sur le Territoire d'Istres Ouest Provence.

Cet accompagnement est principalement axé sur l'accès au logement et l'insertion professionnelle pour les personnes bénéficiaires de la Protection Internationale.

Au-delà de l'accompagnement social, l'association propose différents dispositifs d'hébergement et d'accès au logement (bail glissant, logement transitoire) afin de favoriser leur intégration.

Antenne de Fos

PROJET RÉFUGIÉS

Les principales caractéristiques des ménages

- 17 avaient entre 18 et 25 ans
- 7 avaient entre 26 et 35 ans et 2 plus de 35 ans
- 15 étaient Afghan
- 3 étaient Soudanais et 3 Pakistanais
- 14 étaient en recherche d'emploi ou en formation
- 8 en CDD ou intérim,
- 4 en contrat aidé
- 13 percevaient un revenu lié à leur activité,
- 4 percevaient le rSa
- 19 étaient hébergés par l'ADAMAL
- 6 étaient locataires du parc public

26 Ménages ont été accompagnés

Les résultats de l'action

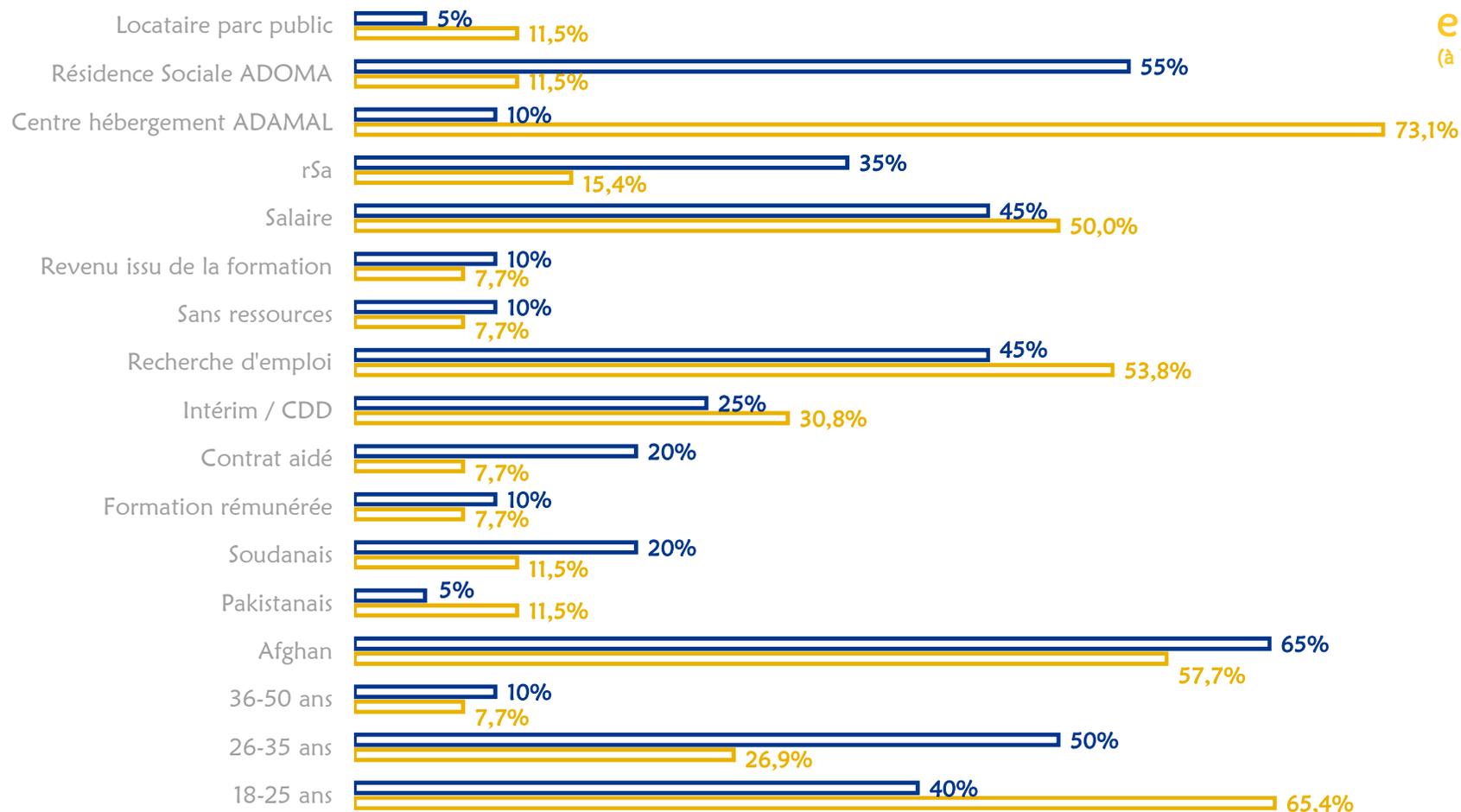
- 21 démarches CAF ont été réalisées
- 25 démarches à Pôle emploi
- 23 ouvertures CMU
- 9 démarches bancaires pour des ouvertures de compte
- 23 démarches liées à la mobilité et aux transports
- 2 demandes de réunification familiale
- 10 ménages ont eu besoin d'une Aide Éducative budgétaire
- 17 renouvellements de titre de séjour ont été instruits

EN FIN D'ACTION

- 7 ménages habitent en Résidence Sociale ADOMA
- 3 étaient locataires dans le parc public
- 3 bénéficiaient d'un bail glissant à par le biais de l'ADAMAL
- 7 sont hébergés par l'ADAMAL sur du logement temporaire
- 1 sont hébergés sur la Résidence Habitat Jeune de Salon

2019 2020

PROJET RÉFUGIÉS



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

(à la prise en charge)

- ✓ Dans le cadre de notre partenariat avec l'AFPA, nous avons pu héberger 6 ménages de plus sur les chambres.
- ✓ Les ménages ayant entre 18 et 25 ans représentent les deux tiers des ménages hébergés passant de 40% en 2019 à 65,4% en 2020 soit +25%
- ✓ On notera que les salariés représentent 50 % des hébergés +5% qu'en 2019.

Dispositif START HOPE

Dans le cadre du programme Européen de réinstallation des réfugiés, l'AFPA et l'Etat ont travaillé sur un projet d'intégration des réinstallés basé sur le **dispositif HOPE** (Hébergement, Orientation Parcours vers l'Emploi) existant depuis 2017. Il s'agit d'accueillir au sein des centres AFPA des réfugiés issus de la réinstallation et des réfugiés issus des Centres de Demandeurs D'Asile (CADA).

La collaboration AFPA / ADAMAL et les passerelles entre ces deux structures se sont donc naturellement créées afin d'inscrire les publics dans des parcours d'insertion sociale, professionnelle et liée au logement. Afin d'articuler au mieux les compétences des deux structures, l'ADAMAL propose d'accompagner les Réfugiés autour de leur insertion sociale tandis que l'AFPA gardera la partie insertion professionnelle et hébergera les statutaires.

OUVERTURE ET MAINTIEN DES DROITS SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS

- Droits liés au statut et reconduction des titres de séjour ainsi que tous les documents liés à l'identité
- Ouvertures et ou maintien des droits CPAM
- Déclaration des revenus
- Ouvertures et ou maintien des droits CAF
- Gestion du budget
- Insertion sociale
- Aide dans la vie quotidienne : hygiène, entretien, mode d'habiter ...
- Aides diverses



ACCOMPAGNEMENT LIÉ AU LOGEMENT

- Mobiliser les partenaires « logement/habitat » du territoire :
- Préparer la future entrée dans le logement : droits et devoirs des locataires, anticipation des dépenses...
- Accompagnement dans les démarches liées à l'entrée dans les lieux
- Instruction des demandes d'aides : CAF FSL, Locapass, Visale...
- Veiller au mode d'habiter et à l'entretien du logement
- Présentation du bailleur : agence, gérant d'immeuble, règlement intérieur....
- S'assurer du paiement du loyer et des charges attenantes
- Explication des régularisations des charges
- Sensibiliser sur les consommations et les économies d'énergie.
- Aide à la gestion budgétaire



ACCÈS LIÉ À LA SANTÉ

- Veille/ orientations vers spécialistes et prise en charge adaptées
- Dépistage si nécessaire (CLAT ...), bilan de santé, vaccinations
- Mise en relation avec les médecins libéraux du territoire, dentistes
- Nous travaillerons, si nécessaire, avec la PASS de Martigues.
- Soutien psychologique : à la demande du résident, ou de l'équipe éducative

Antenne de Fos

DISPOSITIF START HOPE

L'objectif est donc d'accompagner, héberger et soutenir 30 réfugiés dans le but de faciliter leur insertion dans le pays d'accueil. L'action ayant débutée en décembre 2019, il ne pourra pas y avoir de comparatif.

Les principales caractéristiques des ménages

- ▶ **18** avaient entre 18 et 20 ans
- ▶ **24** avaient entre 21 et 25 ans
- ▶ **23** étaient Érythréen
- ▶ **13** étaient Afghan
- ▶ **4** Somalien, **1** Éthiopien, **1** Soudanais

Des ateliers collectifs sur des items divers et variés ont pu être fait tels que :

- ✓ Se présenter
- ✓ L'alimentation
- ✓ Journée jeux (chasse aux trésors, course d'orientation, jeux de société)
- ✓ La mobilité
- ✓ La santé
- ✓ La famille
- ✓ Le logement
- ✓ Rallye photo
- ✓ La santé
- ✓ L'hébergement
- ✓ L'actualité / les journaux

42 personnes ont été accompagnées

Les démarches liées aux droits

Les **42** ménages ont bénéficié des démarches concernant :

- les documents d'identité (titre de séjour...)
 - Les transports et la mobilité
 - L'inscription à la Mission Locale
 - Transfert et/ou ouverture de compte bancaire
 - Changement d'adresse
 - La CMU
- ▶ **9** modifications liées à l'Etat Civil (orthographe du nom, date de naissance...)
 - ▶ **11** démarches liées à la mobilité et aux transports
 - ▶ **5** demandes de réunification familiale
 - ▶ **2** explications concernant la Procédure de Naturalisation
 - ▶ **20** démarches auprès de Pôle Emploi

Les démarches liées à la santé

- ▶ **35** orientations et mise en relation avec un professionnel de santé
- ▶ **15** Accompagnements suivi CLAT
- ▶ **4** Accompagnement pour des actes chirurgicaux
- ▶ **26** suivis de soins dentaires
- ▶ **11** démarches liées à la mobilité et aux transports
- ▶ **5** suivis réguliers auprès de spécialistes

Antenne de Fos

Le Centre d'Accueil et d'Orientation

du 01/01/2020 AU 30/06/2020

Évolution des situations des résidents à leur arrivée

Nous avons pu accueillir **21** nouvelles personnes sur cette période et avons hébergé au total **78** hommes isolés jusqu'à la fermeture du CAO.

- ▶ **20** personnes relevaient d'une procédure NORMALE
 - **9** étaient toujours en cours de procédure
 - **9** ont obtenu la protection internationale dont **6** protections subsidiaires et **4** statut réfugiés
 - **2** personnes ont été déboutées
- ▶ **55** personnes relevaient d'une procédure DUBLIN
 - **26** ont basculées en procédure NORMALE
 - **1** a été transférées en CRA
 - **13** étaient toujours en procédure DUBLIN
 - **2** personnes ont été déboutées
- ▶ **3** personnes relevaient d'une Procédure Accélérée
 - **2** étaient en cours de procédure OFPRA
 - **1** a été reconnu réfugié



Les résultats de l'action

Suite à la fermeture du CAO, les **78** personnes accueillies ont quitté le centre :

- **9** personnes ont été transférées en PRAHDA
- **42** personnes ont été transférées en HUDA et CADA
- **4** ont quitté le centre suite à des fin de prise en charge OFII (dont 2 déboutés)
- **4** ont quitté le centre de leur propre chef
- **5** ont intégré un logement au sein de la Résidence Sociale ADOMA
- **12** personnes ont été hébergées par l'ADAMAL dans le cadre du dispositif réfugiés
- **2** personnes ont été exclues suite à des problèmes de comportement

Antenne de Salon et Fos

Poste Référent Santé

Le poste de référent santé a été créé en septembre 2018, suite à un appel à projets financé par l'Agence Régionale de Santé, pour accompagner les parcours de soins des usagers de l'association.



OBJET

Le référent santé intervient sur les trois services d'hébergement gérés par l'association repartis sur nos 2 antennes.

Les populations cibles de cette action sont les ménages hébergés sur les différents dispositifs de l'association :

Les logements **temporaires**.

Le **CHRS NOSTRA**,

La **Résidence Habitat Jeunes**.

Le **CAO** jusqu'à sa fermeture en 06/2020

Le dispositif réfugiés



MISSIONS

Remobiliser et soutenir les personnes dans la prise en charge de leur santé. Des permanences sans rendez-vous ou des rendez-vous sont proposés et permettent l'identification des problèmes de santé et la mise en place d'actions adaptées.

Accompagner physiquement les personnes dans les démarches d'accès aux soins et les orienter vers les dispositifs de droits communs

Organiser et animer des ateliers thématiques collectifs

Favoriser la dynamique partenariale et la mise en réseau des institutions, des professionnels et des publics hébergés.



RÉSULTATS

216 entretiens individuels (36 sur le CAO, 16 projet réfugiés, 55 sur les logements temporaires et CHRS, 109 sur les RHJ)

53 accompagnements physiques sur divers lieux de consultations (9 du CAO, 8 projet réfugiés, 16 sur les logements temporaires et CHRS, 20 sur les RHJ)

133 prises de RDV médicaux chez divers praticiens (12 du CAO, 19 projet réfugiés, 34 sur les logements temporaires et CHRS, 68 sur les RHJ)

Rencontres et / ou **sollicitations** d'une trentaine de partenaires tels que généralistes, spécialistes, AVES, CMP, CODESP13, Santé publique France, INPES, ELFE, PFIDASS, Aggiornamento, MDA, Kinésithérapeute, ECLIPSE, podologue, dentiste...

LES PERSPECTIVES

- ▶ Pérenniser le poste de Référent Santé à 1 ETP,
- ▶ Maintenir ses missions à l'identique de 2020 auprès de tous les ménages hébergés par l'ADAMAL,
- ▶ Poursuivre le développement du partenariat auprès de tous les professionnels de santé des 2 Territoires d'intervention,
- ▶ Renforcer son rôle de coordination des parcours de soins auprès des publics les plus éloignés du système de soins, en lien avec les équipes sociale et les structures médicales et médico-sociales,
- ▶ Initier et mettre en œuvre des actions de sensibilisation au COVID19 auprès de tous les ménages hébergés (gestes barrière, technique de lavage des mains),
- ▶ Initier et mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation sous des formes adaptés aux publics hébergés et en collaboration avec les acteurs de la prévention,
- ▶ Poursuivre et développer des actions de prévention en lien avec les acteurs ou services locaux : dépistage MST, dépistage tuberculose (CLAT), vaccinations, addictions, ...

Quelques chiffres sur les interventions les plus courantes de la référente santé

	CAO	Dispositif Réfugiés	RHJ	Pôle Hébergement	TOTAL
Entretiens réalisés	36	16	109	55	216
Manque de connaissance et d'informations sur l'accès et le parcours de soins	21	8	15	11	55
Personnes ayant eu besoin de conseil en santé	6	5	22	11	44
Explication concernant l'état de santé et le traitement médicamenteux	18	9	15	23	65
Prise de rendez-vous médicaux	12	19	68	34	133
Accompagnement physique sur les différents lieux de consultation	9	8	20	16	53
Sollicitation du Fonds d'avance de l'ADAMAL pour des frais liés aux soins	4	1	1	1	7
TOTAUX	106	66	250	151	573

ATELIERS THÉMATIQUES

Des ateliers thématiques ont été organisés. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Hygiène alimentaire avec organisation d'un petit-déjeuner
- Dépistage VIH
- Dépistage tuberculose
- Sexualité
- Approche de la santé dans les différentes cultures



LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE & LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

PÔLE HÉBERGEMENT

Hébergements transitoires et CHRS

Maintien de notre dispositif de logements temporaires ALT en direction des ménages et des jeunes de moins de 30 ans isolés

Maintien de notre dispositif CHRS Nostra (5 places) pour des en situation de handicap psychique

Maintien des deux logements adaptés en sous-location en direction des personnes isolées en situation de handicap psychique

Mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne du CHRS Nostra 2020-2021



RÉSIDENCE HABITAT JEUNES

Poursuivre en lien avec la municipalité de Salon de Provence l'étude de la faisabilité économique des différents scénarios pour la réhabilitation du bâtiment principal de la Résidence Briand ou la création d'autres constructions si nécessaire.

Organisation au sein de la Résidence Briand, d'une exposition mettant en avant les différents talents des Résidents et leur engagement et permettant de promouvoir ce lieu de vie souvent méconnu.



DÉVELOPPEMENT DE MESURES D'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

Bail glissant : 8 logements

Mandat de gestion : 4 logements

LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE & LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

SUR LE CONSEIL DE
TERRITOIRE ISTRES
OUEST PROVENCE

Pérenniser &
Développer le
dispositif réfugiés
au travers des
mesures FNAVDL



Développer le
partenariat
avec les bailleurs
sociaux et avec les
municipalités



Développement de mesures
d'Intermédiation Locative (IML)

Bail glissant (réfugiés) : 8 logements
Mandat de gestion : 4 logements

SYNTHÈSE CHIFFRÉE



Nombre de ménages bénéficiaires & Répartition géographique

Antenne de Salon de Provence

ACTIONS	Nombre de ménages
ASELL	129
ANTENNE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES	76
ATELIER DE RECHERCHE LOGEMENTS	144
ASLL ACTION LOGEMENT	2
CLLAJ - POINT LOGEMENT JEUNES & BAIL ACCOMPAGNÉ	190
RÉSIDENCE HABITAT JEUNES	203
LOGEMENTS TEMPORAIRES & ADAPTÉS	43
CHRS	7
TOTAL	794

Antenne de Fos sur Mer

ACTIONS	Nombre de ménages
ASELL DE COURTE DURÉE	47
ASELL	74
ATELIER DE RECHERCHE LOGEMENTS	58
PERMANENCES SUR LES COMMUNES	329
MASP	50
LOGEMENTS TEMPORAIRES & TRANSITOIRE	9
START HOPE	42
CAO	78
DISPOSITIF RÉFUGIÉS	26
AIDE A LA GESTION LOCATIVE – OPH	43
AIDE A LA GESTION LOCATIVE – CDC HABITAT	18
ASLL ACTION LOGEMENT	7
TOTAL	781

Ce sont **1575** ménages qui ont bénéficié des services de l'association en 2020 sur nos deux territoires d'intervention, soit seulement 2,5% de moins qu'en 2019 avec une crise sanitaire sans précédent,,,

RELOGEMENTS & MAINTIEN



Antenne de SALON DE PROVENCE

Parc privé	88
Parc public	57
Résidence sociale / CHRS / ADAMAL	39
TOTAL	184

191 ménages ont été maintenu dans leur logement, alors que ce dernier était « menacé ».



BAILLEURS	Nombre
13 Habitat	19
ERILIA	2
Famille & Provence	1
ICF	1
Logirem	6
Logis Méditerranée	9
Promologis	1
SEMISAP	12
SFHE	1
UNICIL	5
TOTAL	57

293 ménages ont été relogés par l'association

358 ménages ont été maintenus durablement dans leur logement

Antenne de FOS-SUR-MER

Parc privé	4
Parc public	47
CHRS /RHJ / ADAMAL	16
CADA / HUDA	42
TOTAL	109

167 ménages ont été maintenu dans leur logement, alors que ce dernier été « menacé ».

BAILLEURS	Nombre
13 Habitat	9
3 F SUD	2
Adoma	4
CDC Habitat	7
Erilia	2
Famille & Provence	1
ICF	1
Logirem	5
Logis Méditerranée	2
OPH	8
SFHE	1
UNICIL	4
Vaucluse Logement	1
TOTAL	47

NOUVEAUTÉS

2020



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID

AU SEIN DE NOS STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET AUPRÈS DES SALARIÉS (gestion en 3 temps)

1- Gestion de la période de confinement :

- Début Mars 2020, mise en place d'une campagne spécifique rappelant les gestes barrières avec renforcement au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie et multiplication d'affiches et de rappel des consignes dans le cadre des entretiens individuels.
- Mise à disposition des publics hébergés et des salariés de solution hydroalcoolique, produits désinfectants pour les locaux, distribution de masques.
- Des protocoles d'hygiène et de bonnes conduites à tenir ont été mis en place à destination des salariés et des usagers.
- Lors du confinement, la plupart des usagers sont restés au sein de nos dispositifs d'hébergement et nous avons maintenu l'accompagnement en alternant des temps de télétravail et des permanences sur site.
- Une veille attentive a été instaurée auprès des publics hébergés et notamment des publics vulnérables pour qui nous avons mis en place un certain nombre de services, notamment le portage des courses. Des attestations de déplacement dérogatoire ont été mises à disposition à l'accueil de l'association.
- Notre partenariat a été renforcé avec le médecin généraliste avec lequel nous travaillons habituellement et qui a accepté d'être désigné comme notre référent Covid. Ce dernier a été disponible pour toutes questions ou consultations et orientations d'urgence. Il a été amené à nous marquer des tests COVID dans le cadre de suspicions.

2- Gestion de la période de déconfinement

- En partenariat avec la ville de Salon de Provence, puis avec l'état, qui nous ont mis à disposition des masques lavables, nous avons pu organiser 2 sessions de distribution (mai et août 2020) .
- Une attention particulière a été portée auprès des publics hébergés sur les conséquences psychologiques du confinement. Dans le cadre des entretiens individuels avec les usagers, le référent santé a abordé de manière systématique cette question.
- Au sein de la RHJ, nous avons constaté, pendant cette période, une hausse inquiétante de la consommation de protoxyde d'azote ce qui nous a amené à mettre en place une campagne d'information préventive.
- Beaucoup de rendez-vous médicaux annulés à reprogrammer
- Réorganisation d'évènements initialement prévus pendant cette période en considérant les contraintes sanitaires.
- La référente santé a été l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé (ARS, médecins généraliste, laboratoire, ...) et elle a transmis pendant cette période toutes les informations nécessaires à la mise en place de protocoles adaptés à la structure.

3- Gestion d'un cluster :

- En aout et octobre 2020, gestion de cas positifs au COVID 19 auprès des usagers et des salariés.
- Afin d'endiguer la propagation du virus au sein de nos établissements, mise en place des mesures nécessaires de prévention et de précaution sous le contrôle et l'autorité de l'ARS et d'un médecin qui travaille pour la municipalité de la ville de Salon et qui s'est portée volontaire pour nous conseiller.
- Isolement des personnes détectées positives et des cas contacts afin de les faire tester rapidement.
- Mise en place d'un partenariat avec un laboratoire salonais à proximité de nos établissements nous permettant d'effectuer des tests sans rendez-vous avec des délais très courts d'obtention des résultats (24h). Ce laboratoire est venu courant août 2020 au sein de notre résidence principale pour effectuer un dépistage massif et de suivi auprès des résidents et des salariés. Ce sont environ 69 personnes qui ont été testés.
- Le service d'hygiène de la ville de Salon a également répondu présent en nous mettant à disposition quelques masques « FFP2 » pour les professionnels « cas contact » et en nous mettant en relation directe avec une pharmacie salonaise pour l'achat de masques FFP2 à des tarifs préférentiels.

Nous avons bien sûr été en lien régulier avec l'ARS dès les premières déclarations de cas COVID chez les usagers et les salariés.

SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN

L'ADAMAL, engagée auprès de l'association HORS PISTES, propose depuis septembre 2020 des missions de volontariat européen financé par la Commission Européenne via le programme du Corps Européen de Solidarité.

Dani et Elisabetta sont arrivés d'Espagne et d'Italie et ont intégré l'équipe de la Résidence Habitat Jeunes afin de mener à bien, en complément des actions déjà mises en place, des missions axées autour de :

- l'animation socio-culturelle,
- L'environnement
- L'écologie
- La citoyenneté



COLIBRI



L'Association ADAMAL a lancé fin 2019 – début 2020 un groupe de travail autour des questions d'écologie et de transition écologique.

L'objectif de ce groupe, constitué de salariés volontaires, est de **réfléchir collectivement** à des actions, des changements que nous pourrions mettre en œuvre au sein de l'association.

- Dans un premier temps, le groupe s'est doté d'un nom : **COLIBRI** et de son logo.
- Dans un second temps, nous avons créé une charte éco-responsable : **Il n'y a pas de petits gestes quand on est 7 milliards à les faire – Faisons notre part.**
- Ensuite, le groupe a aussi avancé sur les actions à mettre en place auprès des publics accompagnés, au travers de la prévention et la sensibilisation à la transition écologique

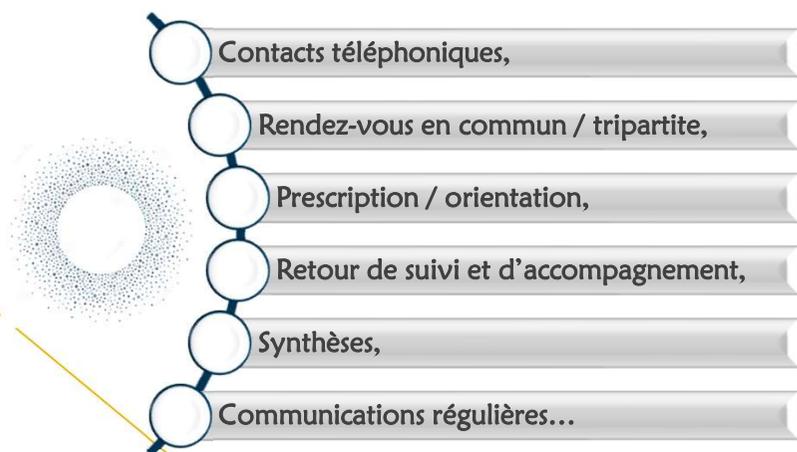


LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT & LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION



L'ADAMAL intervient sur les deux territoires et travaille de manière très étroite avec les différents intervenants / institutions / associations.

Il s'agit pour une grande partie de nos publics des services sociaux (Maisons Départementales de la Solidarité et Centres Communaux d'Action Sociale) mais aussi des services de santé, d'associations caritatives, des bailleurs sociaux et privés, et des partenaires « logement » et « droits » ...



CONVENTIONS PARTENARIALES :

Dans le cadre de certains dispositifs ou actions, l'ADAMAL a formalisé sa collaboration avec différents partenaires du territoire. Ces conventions déterminent les modalités de mise en œuvre du travail collaboratif ainsi que l'articulation des différentes prises en charge.

Pour le Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale « Nostra », l'ADAMAL travaille de manière formalisée avec :

- le CMP La Villa Blanche
- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)-ISATIS

Pour l'Accompagnement des Publics Jeunes, l'ADAMAL a formalisé sa collaboration avec :

- La Mission Locale du Pays Salonais : accueil du public jeune, travail d'accompagnement autour de l'accès au logement, référent ML pour l'ADAMAL.
- La Maison Des Adolescents : entretiens de prévention santé pour les jeunes de la RHJ et sur le dispositif urgence et temporaire réalisés sur le site.
- Les Compagnons du Devoir : hébergement de jeunes travailleurs contrat d'apprentissage.
- Le Conseil Départemental 13 : Hébergement de jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour les ménages en recherche de logement et/ou en situation locative difficile : l'ADAMAL travaille de manière formalisée, pour l'accompagnement et le relogement des publics avec :

- ADOMA
- Action logement

Pour l'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives (APPEL), l'ADAMAL a signé une convention partenariale en 2019 avec le CDAD, le Tribunal d'Instance de Salon, l'Ordre des avocats du Barreau d'Aix en Provence et la chambre départementale des huissiers des Bouches du Rhône.

LA FONTAINE AUX 1000 BONHEURS

Depuis 2017, une convention de partenariat est signée chaque année avec l'association. La somme mise à disposition permet de mettre en place un **fonds d'urgence** que les travailleurs sociaux de l'ADAMAL sollicitent afin d'apporter une aide financière ponctuelle aux familles les plus en difficultés. Cette aide, débloquée sous 3 jours maximum et peut prendre la forme d'un prêt ou d'un don. Elle peut être mobilisée par tous les services de l'association et permet de rassurer les bailleurs et/ou d'apporter des réponses sur des problèmes de la vie quotidienne :

- ▶ Faire l'avance de petites sommes pour des frais de première nécessité, de l'alimentation, des frais de santé...
- ▶ Faire des avances plus importantes pour des entrées dans des logements (avance de caution, 1^{er} mois de loyer...)

- ▶ **57** demandes de fonds d'urgence ont été validées
- ▶ **5 000 €** en fonds d'urgence ont été rajoutés aux fonds restants

Le fonds d'aide mis en place grâce au soutien de la Fontaine aux Mille Bonheurs continue de promouvoir l'accès et le maintien au logement auprès de publics accompagnés par l'association. Il reste une plus-value très importante pour nos activités.

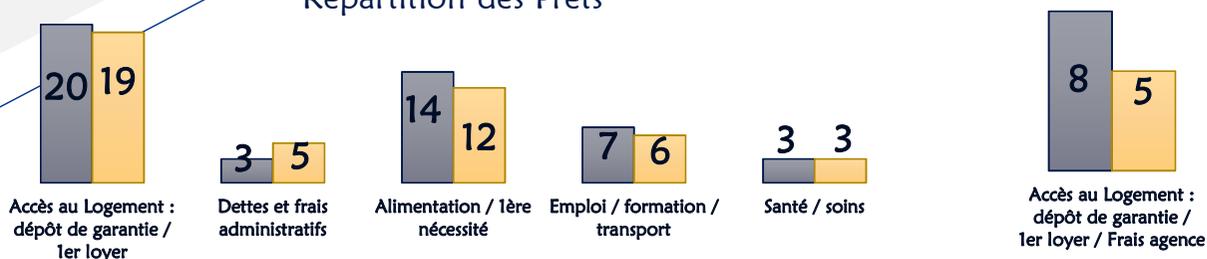
Au 31 Décembre 2020, **29** prêts sont encore en cours de remboursement pour un montant de près de 7000 €.

- Montant total des prêts consentis en 2020 : 12 390€
- Montant total des dons consentis en 2020 : 2 562 €

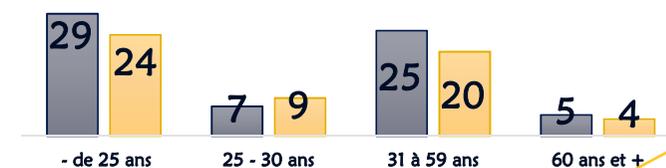
Répartition des aides par services



Répartition des Prêts



Age des bénéficiaires



39 ménages aidés sur le Territoire du Pays Salonais (antenne de Salon)

18 ménages aidés sur le Territoire Istres Ouest Provence (antenne de Fos/Mer)

L'IMPLICATION AU SEIN DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX

› **ALID** (Association pour le Logement et l'Insertion des plus Démonis)

Membre du bureau et du conseil d'administration, nous nous sommes impliqués au sein de cette fédération.

Les travailleurs sociaux de nos services participent aux réunions d'échanges des pratiques organisées par l'ALID, à raison d'une fois par trimestre.

› **ADIL** (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Nous sommes membres du conseil d'administration depuis la création de l'ADIL.

› **FAS** (Fédération des Acteurs de la Solidarité)

En tant qu'adhérent nous sommes présents aux réunions organisées par la FAS qui représente un réseau très actif et mobilisé pour notre secteur.

› **UNHAJ** (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes), **URHAJ** (Union Régionale pour l'habitat des Jeunes) & **UDHAJ** (Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes)

URHAJ et UDHAJ : administrateur et membre du bureau, nous participons activement à la dynamique départementale et régionale ainsi qu'à l'élaboration de différents projets communs. Nous sommes également membre du Conseil d'Administration du l'UNHAJ au titre de de l'URHAJ.

› **UNCLLAJ** (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) & **URCLLAJ** (Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes)

Nous sommes adhérents de l'UNCLLAJ, administrateur et membre du bureau de l'URCLLAJ. Ce réseau permet des échanges de savoir-faire professionnel et contribue à une reconnaissance des CLLAJ et services logement jeunes.

› **GCSMS SIAO**

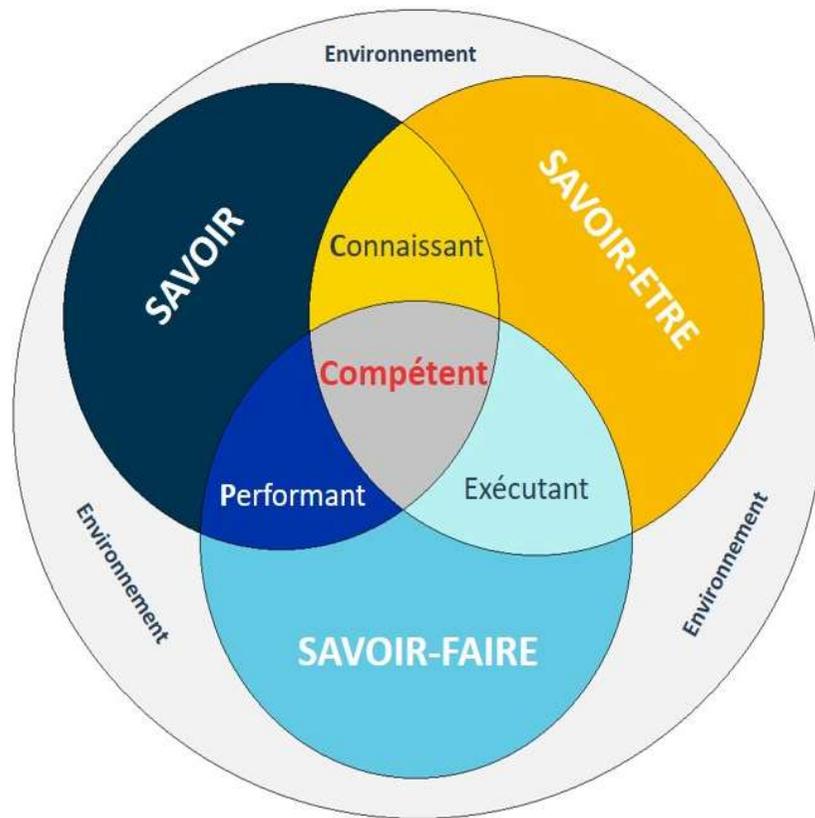
Nous sommes adhérents au GCSMS SIAO, regroupant, à ce jour, 14 associations.

L'objet social du GCSMS est défini dans la convention de constitution :

« Promouvoir la qualité de la prise en compte des besoins des personnes en demande d'hébergement et de logement en développant un SIAO dont les missions précises autour de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, d'observation et de connaissance des besoins, de mise en réseau des acteurs, de mutualisation des services et de gestion de tout dispositif concourant à favoriser l'accueil et l'hébergement des publics »

En tant qu'adhérent du GCSMS SIAO, nous avons participé aux assemblées générales et aux différents groupes de travail et commissions mises en place ainsi qu'aux comités de pilotage avec la DDCS.

FORMATIONS & DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES





Nom	Prénom	Poste occupé	Intitulé	Organisme
BOURJI	JULY	CESF	FORMATION AUX OUTILS ET METHODES DE LA COCONSTRUCTION DES PROJETS PERSONNALISÉS	ADIL
BRESSAN	JONATHAN	AGENT ACCUEIL	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION RECYCLAGE	PROTECH
CASES	LAURIE	CESF	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION INITIALE	PROTECH
CHABAUD-JAILLON	PIERRETTE	SECRETAIRE	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION INITIALE	PROTECH
CHABAUD-JAILLON	PIERRETTE	SECRETAIRE	ACCESS	FAST FORMATION
CHARBONNIER	MÉGANE	CESF	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION INITIALE	PROTECH
CHARBONNIER	MÉGANE	CESF	FORMATION AUX OUTILS ET METHODES DE LA COCONSTRUCTION DES PROJETS PERSONNALISÉS	ADIL
CIDERE	CÉLINE	ÉDUC SPÉ	DEPOT D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT	ADIL
CIDERE	CÉLINE	ÉDUC SPÉ	ARTICULATION DU SURENDETTEMENT	ADIL
DEMARIÉ	MARIE-CÉCILE	CESF	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION INITIALE	PROTECH
ESCOT	MAGALI	AGENT ACCUEIL	REMISE A NIVEAU BUREAUTIQUE	FAST FORMATION
FORTUNÉ	CÉCILE	AGENT ENTRETIEN	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION INITIALE	PROTECH
GARNIER	MELISSA	CESF	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION INITIALE	PROTECH
GARNIER	MÉLISSA	CESF	FORMATION AUX OUTILS ET METHODES DE LA COCONSTRUCTION DES PROJETS PERSONNALISÉS	ADIL
GASPARINI	CHRISTOPHE	AGENT ACCUEIL	SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - FORMATION RECYCLAGE	PROTECH

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SERVICES



Tableau récapitulatif des actions réalisées

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION PRIORISÉS ÉVALUATION INTERNE et EXTERNE

PROJET DE SERVICE

Le projet de service pour la RHJ a été réalisé courant 2017 et a fait l'objet d'un accord de la CAF, dans le cadre de la PSE. Evaluation interne lancée sur la RHJ et le CHRS NOSTRA

PROJETS PERSONNALISÉS

Les projets personnalisés sont réalisés pour chaque service hébergeant des publics et adaptés pour les jeunes résidents du FJT. Des contrats d'accompagnements sont rédigés pour les services accompagnement social au logement. Ils sont mis en place dans tous les services et les renouvellements sont effectués à leur échéance.

SÉCURITÉ

Une formation SST initiale et recyclage a été dispensée aux salariés de l'association.

PARTICIPATION DES USAGERS

3 réunions du CVS ont eu lieu durant l'année 2020 avec la participation de chaque membre élu ou désigné. Groupe de paroles et d'expression au CHRS. Questionnaire de satisfaction remis à chaque personne quittant les services de l'association.

SOUTIEN DES PRATIQUES

Mise en place de temps d'analyse de pratique pour les travailleurs sociaux toutes les 6 semaines. Analyse clinique au CHRS toutes les 6 semaines.

COMMUNICATION

Avancée du projet de site internet ADAMAL au travers du groupe communication
Mise en ligne du site prévue dans la dernière quinzaine de juin 2021

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Création du groupe Colibri (cf page 73) avec la participation des salariés sensibilisés à la question de l'écologie avec création de logo, de la charte Éco-responsable...

NOTRE DÉMARCHE & NOS PERSPECTIVES



Notre démarche

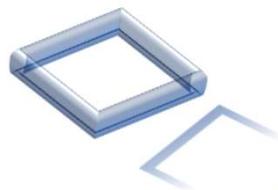
L'action sociale de l'ADAMAL s'inscrit dans une démarche éthique basée sur :

- ✓ La prise en compte des situations vécues par les personnes
- ✓ Le respect de l'autre en tant que sujet
- ✓ Une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées
- ✓ Le souci de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées

Les membres de l'ADAMAL agissent dans le respect des singularités et du droit à l'autodétermination de chacun. Ils ont le souci constant de prendre le temps de l'écoute et de s'adapter à la singularité de chaque parcours de vie, tout en restant dans le cadre de leur intervention.

Les perspectives

- ✓ Finalisation du projet des 2 logements adaptés adossés au CHRS.
- ✓ Projet FNAVDL / Réfugiés afin de poursuivre le travail amorcé depuis 2018.
- ✓ Projet d'Intermédiation Locative IML / Bail glissant dans le parc privé.
- ✓ Projet de développer un dispositif de Mandat de Gestion avec les associations ALPA & AVES (Aix en Provence et Vitrolles).
- ✓ Projet de mobilisation du parc privé sur la ville de Fos en partenariat avec le CCAS.
- ✓ Projet FNAVDL spécifique Maintien dans le logement sur la thématique de la prévention des expulsions locatives.



République française



Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône



Région Provence Alpes Côte d'Azur



Ordre des Avocats à la Cour d'Appel d'Aix en Provence



TERRITOIRE PAYS SALONNAIS



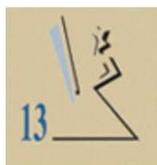
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE



Caf des Bouches-du-Rhône



Le mot de la Direction.....	Page 2
Présentations des services et actions par territoire.....	Page 3
Organigramme de l'Association.....	Page 4
Les différentes actions de l'ingénierie sociale	Page 5 à 41
• <i>ASELL : Accompagnement Socio-Éducatif Lié au Logement</i>	
• <i>ACD : Asell de Courte Durée</i>	
• <i>ASLL Action Logement</i>	
• <i>APEL : Antenne de Prévention des Expulsions Locatives</i>	
• <i>CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes : PLJ et Bail Accompagné</i>	
• <i>ARL : Atelier Recherche Logement</i>	
• <i>Permanence Recherche de Logement sur les communes</i>	
• <i>MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé</i>	
• <i>Aide à la gestion Locative - Bailleurs CDC HABITAT & OPH</i>	
Les perspectives des actions de l'ingénierie sociale sur nos 2 territoires d'intervention	Page 42 à 43
Les différentes actions de l'intermédiation locative	Page 44 à 65
• <i>RHJ : Résidence Habitat Jeunes</i>	
• <i>Hébergement temporaire & transitoire</i>	
• <i>CHRS NOSTRA : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale</i>	
• <i>Dispositif de logements adaptés</i>	
• <i>Dispositif d'accompagnement global des réfugiés statutaires</i>	
• <i>Dispositif START HOPE</i>	
• <i>CAO</i>	
• <i>Poste Référent Santé</i>	
Les perspectives de l'intermédiation locative sur nos 2 territoires d'intervention	Page 66 à 67
Synthèse chiffrée.....	Page 68 à 70
Nouveautés 2020.....	Page 71 à 73
Les conventions de partenariat et soutien aux actions de l'association	Page 74 à 77
Formations et développement des compétences.....	Page 78 à 80
Démarches d'amélioration continue.....	Page 81 à 82
Notre démarche, nos perspectives et Conclusion.....	Page 83 à 84
Nos financeurs	Page 85



Siège
Territoire du Pays Salonais

89 Boulevard Aristide Briand 13300 SALON DE PROVENCE
Tel : 04 90 56 09 65 - Fax : 04 90 17 50 93
accueil.salon@adamal.org

Antenne
Territoire Istres Ouest Provence

Domaine de la Mériquette - Bâtiment 10 G – M 569
13270 FOS SUR MER
Tel : 04 42 11 02 80 - Fax : 04 42 05 09 65
accueil.fos@adamal.org

